

LISTE DES ABREVIATIONS :

- BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
- BM : Banque Mondiale
- BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine et South Africa
- CASA : Evaluation Citoyenne de l'Ajustement Structurel
- CIRDI : Convention International pour le Règlement des Différends en matière d'Investissement
- CNUCED : Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
- DSRP : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
- FMI : Fond Monétaire International
- IBW : Institutions de Breton Woods
- IDH : Indice de Développement Humain
- INSTAT : Institut National de la Statistique
- LGIM : Loi sur les Grands Investissements Miniers à Madagascar
- MAP : Madagascar Action Plan.
- NOE : Nouvel Ordre Economique
- OMC : Organisation Mondiale du Commerce
- OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement.
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OPEP : Organisation des Pays Producteurs de Pétrole
- PAS : Programme d'Ajustement Structurel
- PDEM : Pays Développés à Economie de Marché
- PED : Pays En développement
- PIB : Produit Intérieur Brute
- PNB : Production Nationale Brute
- PND : Programme National de Développement
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PSD : Pays sous développé
- SAPRI : Initiative pour la Révision Participative des Programmes d'Ajustement Structurel

- SAPRIN : Réseau International de la Société Civile pour une Révision Participative des Programmes d'Ajustement Structurel
- SFI : Société Financière Internationale
- TBI : Traités Bilatéraux sur l'Investissement
- UE: Union Européenne
- URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques
- USA : United States of America
- USD : Dollar Américain

SOMMAIRE

REMERCIEMENT

LISTE DES ABREVIATIONS

INTRODUCTION

PARTIE I

Les analyses théoriques du phénomène du sous développement

CHAPITRE I – L'ORIGINE DU SOUS DEVELOPPEMENT

Section I – Généralité

Section II – Le sous développement comme constat d'inégalité

CHAPITRE II : ANALYSE ORTHODOXE ET HETERODOXE DU SOUS DEVELOPPEMENT

Section I : ANALYSE ORTHODOXE DU SOUS DEVELOPPEMENT

Section II : L'ANALYSE HETERODOXE DU SOUS DEVELOPPEMENT

CHAPITRE III : ANALYSE THEORIQUE DU DEVELOPPEMENT ET DU SOUS DEVELOPPEMENT

Section I : Qu'est ce que le sous développement

Section II : Historique de la naissance du tiers monde

Section III : Les facteurs du sous développement

Section IV : Caractère du sous développement

Section V : Formes du sous développement

PARTIE II

Les institutions de Breton Woods et la consolidation du Phénomène du Sous Développement

CHAPITRE PRELIMINAIRE : LES INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT

Section 1 : L'indice de Développement Humain

Section 2 : Le PIB et ses limites

CHAPITRE I - LE BRICS EN TANT QUE CONCURRENT DES INSTITUTIONS DE BRETON WOODS

1. Du contexte de regroupement

2. Origine de l'Acronyme

3. La Banque de développement et la Réserve Financière Commune

CHAPITRE II - LE RENFORCEMENT DU SOUS DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL IMPOSÉS PAR LES INSTITUTIONS DE BRETON WOODS

Section I - LES CONTEXTES PREALABLES A L'AVENEMENT DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Section II - L'AVENEMENT DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

PARTIE III

Le Sous Développement Consolidé par divers éléments

CHAPITRE I : LES CONTRATS D'ETAT ET LE SOUS DEVELOPPEMENT

Section 1 - Indentification des concepts

Section 2 – Caractéristique des notions en présence

Section 3 – Imbrication entre Contrat d'Etat et sous développement

CHAPITRE II - LE SOUS DEVELOPPEMENT ET LA CORRUPTION

Section 1 : L'Indice de perception de la pauvreté

Section 2 : Le BIANCO : l'heure des remises en question

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Le sous-développement, comme le développement, est un phénomène qui n'est plus étranger à quiconque. Effectivement, toutes les strates de la population sont aujourd'hui en mesure d'appréhender ce que c'est. D'ailleurs, la vie et les conditions de tout un chacun sont rythmées par cette appartenance à l'une ou l'autre des deux catégories. Ceci révèle une réalité évidente : On ne peut appartenir qu'à l'une ou l'autre de ces deux paramètres. Un fossé grandissant aujourd'hui sépare ces deux mondes qui ne se côtoient que rarement. Il n'est pas étonnant de voir que toute sa vie durant, un individu n'eut jamais l'opportunité de voir ce qui se passait de l'autre côté. Ceci amène à s'interroger sur le pourquoi du comment du développement économique et du sous développement.

Les statistiques sont alarmantes, $\frac{3}{4}$ de la population mondiale appartiennent au monde sous développé. 8,5 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté¹. En ce sens, l'examen de la situation économique et sociale du globe ne démontre aucunement une progression régulière et constante de l'état de sous développement vers le développement économique aussi lent soit il. Un fossé semble se creuser. Les pays pauvres restent pauvres. L'existence de fossé séparant les deux mondes donne à s'interroger s'il s'agit d'une fatalité.

Pour Celso FURTADO², il avance pour sa part que « *Pour comprendre les causes et la persistance du sous développement, il est nécessaire d'étudier celui-ci en tant que partie d'une totalité en mouvement, et en tant qu'expression de la dynamique du système économique mondial engendré par le capitalisme industriel.* » Une telle démarche sera ici appréhendée pour disséquer ce phénomène et mieux identifier les racines du mal. C'est-à-dire que pour la bonne compréhension du sous développement en tant que système faisant parti d'un grand ensemble, une approche internationaliste mettant en relation les sujets du droit international sera ici mené. Une approche internationaliste qui mettra en évidence les différents rapports de coopération allant dans le sens du droit au développement reconnu dans la déclaration des Nations Unies du 4 décembre 1986. En regard la complexité de celui-ci, le sous développement apparaît comme un cercle vicieux. Dès lors, peut-on en sortir ? C'est en

¹ L'EXPRESS. AFP. 8,5 millions de personnes vivent sous le seuil de la pauvreté. L'express.fr. 9 septembre 2014. Disponible sur www.lexpress.fr/actualite/societe/8-5-millions-de-personnes-vivent-sous-le-seuil-de-pauvreté_1574104.html consulté le 20/02/15

² FURTADO (Celso), « *Les racines du sous développement* ». P404

ce sens que les Analyses théoriques du phénomène (PARTIE I), les Institutions de Breton Woods comme instrument de consolidation du sous développement (PARTIE II) et les divers éléments renforçant ce phénomènes (PARTIE III) seront menées.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES 

PARTIE I

Les analyses théoriques du phénomène du sous développement

CHAPITRE I – L'ORIGINE DU SOUS
DEVELOPPEMENT

CHAPITRE II : ANALYSE
ORTHODOXE ET HETERODOXE DU
SOUS DEVELOPPEMENT

CHAPITRE III : ANALYSE THEORIQUE
DU DEVELOPPEMENT ET DU SOUS
DEVELOPPEMENT

CHAPITRE I – L’ORIGINE DU SOUS DEVELOPPEMENT

Section I – Généralité

Plusieurs définitions peuvent être données du phénomène du sous développement. La doctrine en ce sens est prolifique. Néanmoins, un point sur lequel aucune contestation ne peut se faire réside dans la définition du sous développement par rapport au concept même de développement. Bien entendu, le premier n'existe que par opposition au second. Une fois côte à côte, le constat d'inégalité devient flagrant. Des inégalités qui déterminent haut combien ces notions sont éloignées l'une de l'autre. C'est cette confrontation qui aidera d'abord à délimiter le fossé qui les sépare, par après à formuler des revendications et à avancer des solutions.

Section II – Le sous développement comme constat d'inégalité

La distinction entre le monde développé et son opposé s'apprécie à travers ses inégalités. Cette appréciation peut se faire de plusieurs manières. La conception largement reconnue réside dans **l'appréciation quantitative**.

Il s'agit d'une acception qui vise à citer et à lister les points qui matériellement et extérieurement distinguent les deux notions clefs et affermissent à cet effet le constat d'inégalité. L'analyse quantitative peut se faire soit *par secteur*, soit de *façon globale*.

Selon l'analyse quantitative *par secteur*, on dénombrera alors comme faits marquants de l'inégalité la faiblesse de la production industrielle³. La surpopulation du milieu urbain face au monde rural. L'explosion démographique démesurée. Le taux d'alphabétisme criant et alarmant. Mais aussi la faiblesse du taux de scolarisation.

L'analyse quantitative *de façon globale* s'appuie sur une échelle beaucoup plus grande. Ainsi, l'inégalité se réalise à travers différentes manières : tant par la faiblesse du PNB ou du revenu moyen par habitant, de la faiblesse de l'épargne⁴, tant par la persistance du chômage entre autre. L'analyse quantitative repose ainsi sur des faits facilement observables : des manifestations indéniables, évidentes et non contestables.

³ Une société développée est une société industrielle et technique. Une société sous développé reste archaïque, traditionnaliste et sommaire. Le progrès technologique est perçu de façon très différente.

⁴ Le fait qu'il n'y ait pas de place pour l'épargne sous entend que tout le revenu de l'individu est affecté à la satisfaction de ses besoins fondamentaux, comme l'alimentation. Dans le cas où ce revenu ne suffirait pas, le phénomène de la dette apparaîtra.

Pourtant cette analyse quantitative fausse le débat et les différentes politiques publiques de lutte contre le sous développement. En effet, se fier à cette analyse conduirait ces politiques publiques à frapper de façon erronée les différentes manifestations sans déterminer si l'on est en présence de la vraie cause du mal ou seulement d'une de ses manifestations. Il faudrait alors remonter aux perspectives historiques. Ces perspectives feront naître en surface la genèse du sous développement, ce qui permettra de savoir comment on est arrivé là. Autrement, on s'évertuera à solutionner les résultats non pas le mal à la racine.

CHAPITRE II : ANALYSE ORTHODOXE ET HETERODOXE DU SOUS DEVELOPPEMENT

Section I : ANALYSE ORTHODOXE DU SOUS DEVELOPPEMENT

Cette analyse orthodoxe du sous développement appréhende le sous développement de deux façons. D'une part celui-ci peut être considéré comme une *situation de blocage*. Le chemin vers le développement, aussi sinueux soit-il apparaît alors comme un processus qui parvient toujours à terme. L'objectif sera toujours atteint. Dans ce cas, s'il y a sous développement, c'est que quelque part, on s'est perdu en chemin, mais la voie est la. C'est de cette façon que l'analyse orthodoxe présente le sous développement comme une situation de blocage. D'autre part celui-ci peut aussi être considéré comme le résultat de la **non-couverture des « couts humain »**. Autrement dit, il y a non satisfaction des besoins fondamentaux de la population.

§1 : L'analyse libérale traditionnel : l'expression de la situation de blocage

Cette conception est inspirée du postulat de l'Américain Walt Whitman Rostow. Le chemin du développement passe par des passages obligés, *des étapes de croissance économique*. Ces étapes sont constituées de cinq (5) niveaux linéaires :

- La société traditionnelle
- Les conditions préalables au décollage
- Le décollage ou take off
- La marche vers la maturité
- La société de consommation.

Ainsi la situation de blocage, source du sous développement, est due à des causes « techniques » mais aussi à des choix erronés faits par les gouvernements des pays en voie de développement⁵.

§2 : Une analyse Keynésienne du sous développement : la non couverture des « couts humains »

⁵ Par exemple la corruption des décideurs.

Cette conception s'appuie sur le postulat selon lequel le sous développement est le fruit des *spécificités des pays en voie de développement*, comme la forte croissance démographique, comme le dualisme du système productif.

Une forte croissance démographique. Cette forte croissance de la population active accroît exponentiellement la demande de travail : l'offre ne parvenant pas à couvrir la demande. Cela aboutit à un chômage⁶ endémique. Il en résulte une faiblesse des revenus, et donc pas d'épargne non plus : pas d'investissement. D'où l'appellation issue de l'économiste Ragnar NEURSKE, les pays en voie de développement sont plongés dans le « *cercle vicieux de la pauvreté* ».

Un système productif marqué par le Dualisme. Le dualisme ici s'exprime par la cohabitation de deux sphères dans la production économique. D'une part, l'existence de firme disposant de moyen de production moderne se destinant à l'exportation de ses produits, et d'autre part une production artisanale voire archaïque. Le premier, produit suivant des moyens modernes respectant une certaine norme exigée par l'exportation. Pourtant, les produits intermédiaires qu'ils utilisent tels que les outils sont importés de l'étranger. En somme, ces types d'économie ne servent pas la production locale. Les produits de l'exportation seront investis dans l'importation. Il n'y aura alors pas d'effet d'entraînement sur le reste de l'économie. A coté, pour former le dualisme se trouve un secteur traditionnel. Un secteur soumis à des techniques archaïques non productif d'où facteur de pauvreté. Ces deux secteurs n'entretenant aucun lien entre eux.

Section II : L'ANALYSE HETERODOXE DU SOUS DEVELOPPEMENT

Cette analyse hétérodoxe s'appuie sur deux postulats. L'un est issu de *l'analyse Marxiste* et l'autre de *l'analyse tiers-mondiste*.

§1 : L'analyse Marxiste

Le postulat sur lequel cette analyse se base pour qualifier le sous développement réside dans la conception selon laquelle *le sous développement n'est autre que le résultat du développement des pays développés à économie de marché*.

⁶ Un chômage qui pèse sur les salaires car cela correspond à une bouche de plus à nourrir.

Ainsi, on ne peut pas être l'un et l'autre à la fois. Soit on est du côté du pays pauvre sous développé, soit on est du côté du pays développé à économie de marché. L'un conditionne l'autre, et l'un trouve sa source dans l'autre. Souvent, on a clamé la théorie selon laquelle le développement passait par le commerce⁷. Selon l'analyse marxiste, le commerce international participe à l'exploitation des pays en développement. Pourquoi cela.

A travers le commerce international, les PED exportent des produits à faible valeur ajouté et importent des PDEM des produits à forte valeur ajouté. Pour ce qu'il y ait du commerce équitable, ce n'est pas encore gagné. C'est pourquoi, cette analyse considère que les PED sont **condamnés à rester pauvre**. Le commerce international favorise la dépendance vis-à-vis du monde développé⁸.

La domination est telle que les PED sont contraints à fabriquer et à acheter dans l'intérêt des PDEM⁹. Mais par contre, et cela n'étonne personne, les PDEM n'importent pas des produits typiques des PED¹⁰. Les PED se plient aux exigences des PDEM et non l'inverse. C'est cette domination par le commerce qui favorise et qui consolide le sous développement.

§2 : L'analyse tiers-mondiste ou structuraliste

Cette analyse tiers-mondiste par contre tire son postulat dans le fait que le sous développement serait issu des **structures même des PED**. Deux éléments sont à l'appui de ce postulat. Les facteurs qui renforcent le sous développement seraient de deux sortes :

- La double cohabitation, déjà évoquée antérieurement, entre le secteur Moderne et le secteur traditionnel. Une double cohabitation qui accroît l'inégalité : inégalité de production, inégalité de revenu, inégalité des conditions de vie.
- Le choix des dirigeants : un choix en matière économique qui va dans le sens des PDEM souvent en échange de gratitude à leurs endroits. Une gratitude qui peut s'exprimer de nombreuses manières : soutien armé au régime, mais aussi l'allocation d'aides.

⁷ Théorie véhiculée par la CNUCED (Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement).

⁸ Dépendance technique, humain et financier)

⁹ Par exemple le cas spécial des SMART PHONE qui ne constitue nullement un besoin vitale, nécessaire à la survie du malgache.

¹⁰ Tel les mofo gasy dont la qualité n'en déplait à personne, mais dont les PEDM ne ressentent pas le besoin de s'en procurer.

En substance, cette analyse tiers-mondiste dénonce une dépendance généralisée bloquant le système productif.

CHAPITRE III : ANALYSE THEORIQUE DU DEVELOPPEMENT ET DU SOUS DEVELOPPEMENT

Nés à l'aube de la désintégration du système colonial après la II ème Guerre Mondiale, les concepts de développement et de sous développement sont le fruit de la naissance de nouveaux Etats. L'émergence du concept de pays riche et de pays pauvres a laissé place progressivement aux *pays développés et pays sous développés*. Le sous développement est une notion *complexe* qui recèle une multiplicité de théorie et une diversité de catégorie.

Section I : Qu'est ce que le sous développement

Développement et sous développement sont complémentaires et ne peuvent être défini l'un sans l'autre. Le développement est la situation d'un pays présentant un équilibre entre la croissance de production et la qualité de vie. Le sous développement par contre est la situation dans laquelle la croissance des ressources reste faible face à une croissance trop rapide de la population. Ce déséquilibre caractérise le sous développement. Face à cela, le pays se trouve être *incapables de satisfaire les besoins fondamentaux*¹¹ de sa population. Souvent, ces pays sont l'objet d'appellation comme tiers monde, pays du sud ou pays pauvres.

Section II : Historique de la naissance du tiers monde

Cet historique est lié à la décolonisation et à la division du monde en deux blocs durant la guerre froide. Après la conférence de Bandoung en Inde, le concept de tiers monde ou de mouvement des non alignés est constitué. Le tiers monde est aussi le fruit de la division internationale du travail. Ces pays sont relégués dans la mise en valeur des mines, dans le développement des grandes plantations et l'équipement ferroviaire et portuaire. Le tiers monde¹² se limite ainsi dans l'industrie de l'extraction des minerais sans pour autant les transformer. L'essentiel de la population active occupe le **secteur agricole**.

Section III : Les facteurs du sous développement

Trois causes reviennent incessamment : Les causes d'ordre naturel, les causes d'ordre humain et les causes d'ordre historique.

- 1) Les facteurs naturels : Généralement, les pays sous développés se trouvent dans l'hémisphère sud. Certains y voient là des handicaps, sources du sous

¹¹ Il s'agit en substance des besoins inaliénables de l'homme sans distinction de race et de civilisation.

¹² Qui est aujourd'hui une appellation dépassée, et délaissée au profit de PVD ou pays en voie de développement.

développement. Les facteurs naturels relevés sont les contraintes d'ordre climatique, la dégradation du sol, la fluctuation de la production agricole, les animaux frappés de maladie et de parasitose, les cataclysmes naturels et les maladies. Cette énumération n'étant aucunement exhaustive.

- 2) Les facteurs humains : Le sous développement serait lié à l'action des hommes, comme les guerres qui ravagent tout sur leur passage, les feux de brousse, la déforestation, l'agriculture archaïque, la pollution, les instabilités politiques à répétition.
- 3) Les facteurs historiques : L'histoire n'a pas été tendre avec les pays du sud. Deux faits marquant suscitent l'intérêt, source historique du sous développement. La **trahison négrière** a spolié et a dépouillé l'Afrique de ses hommes et a ainsi désorganisé l'Afrique tant dans sa structure socio-économique que traditionnelle. La **colonisation** fut la source de l'exploitation abusive des ressources africaines, et a engendré ainsi la dépendance.

Section IV : Caractère du sous développement

Plusieurs caractères sont reconnus au sous développement. Des caractères distinctifs fruits de la complexité de la notion. Des *caractères démographiques, socio-culturels, économiques et politiques*.

§1 – Caractères démographiques

Des caractères tels que la croissance démographique rapide, la forte natalité, l'espérance de vie faible, la population majoritairement jeune objet de sous emploi et d'appauvrissement ; caractérisent le sous développement.

§2 – Caractéristiques socio-culturels

La malnutrition, la sous alimentation source de maladie et de carence, l'analphabétisme : autant de caractères qui accroissent l'**inégalité sociale**.

§3 – Caractéristiques économiques

En terme d'économie, le sous développement se traduit par la faiblesse de la production agricole et industrielle. Le tissu industriel existant reste faible et mal adapté. La surpopulation agraire face à un rendement toujours très faible. Cet état de fait crée une situation de dépendance et de subordination sur le plan de la production et de la commercialisation.

§4 – Caractères politiques

L'univers politique est marqué par l'inadaptation des structures politiques souvent abusivement calquées aux modèles occidentaux. L'instabilité politique chronique, la subordination aux anciens colonisateurs à travers des institutions comme la francophonie ou le commonwealth.

Section V : Formes du sous développement

Les formes du sous développement sont à distinguer impérativement de la manifestation de celui-ci. Par formes, il faut plutôt considérer les échelons ou simplement les catégories d'état de sous développement. On en compte quatre (4) : **les nouveaux pays industriels, les pays producteur de pétrole, les pays en voie de développement et les pays les moins avancés.**

§ 1 – Les nouveaux pays industriels

Ce sont les pays à progrès rapide grâce à l'industrialisation et au commerce. Ainsi, ils disposent de PIB très élevés à l'instar des quatre dragons d'Asie du sud est (La Corée du Sud, Singapour, Hong Kong et Taiwan), du Mexique, du Brésil, de l'Inde, l'Argentine et bien d'autres encore.

§2 – Les pays producteurs de pétrole

A majeur partie, ce sont des pays peu peuplés et membre de l'OPEP¹³. On y retrouve l'Arabie Saoudite, le Koweït, l'Iran, le Quatar, la Venezuela, les Emirats Arabes Unis entre autres.

§3 - Les pays en voie de développement

Cette catégorie est constituée de pays qui font de réels progrès économiques et possèdent quelques industries lourdes et beaucoup d'industries légères surtout agroalimentaire. Ils sont aussi appelé les **pays à revenu intermédiaire**. A titre d'illustration on y retrouve le Cameroun, la côte d'Ivoire, le Gabon, le Kenya, les Etats d'Afrique du Nord, le Chili.

¹³Organisation des Pays Producteurs de Pétrole

§4 - Les pays les moins avancés

Ce sont les pays les plus démunis et qui vivent dans une extrême pauvreté. Ils peuvent être considérés comme étant les pays pauvres parmi les plus pauvres. Si l'expression existait, à côté du tiers monde, ceux-ci composerait le « quart monde ». Il s'agit des pays du Sahel : le Mali, le Burkina Faso, le Tchad. Des pays de la corne de l'Afrique : L'Ethiopie, la Somalie. Les pays d'Asie, des Caraïbes et d'Amérique Latine : Afghanistan, Cambodge, Bangladesh, Yémen, Haïti, Pérou. Après tout, cette catégorie n'est pas que l'apanage des pays d'Afrique.

PARTIE II

Les institutions de Breton Woods et la consolidation du Phénomène du Sous Développement

CHAPITRE PRELIMINAIRE : LES
INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT

CHAPITRE I - LE BRICS EN TANT QUE CONCURRENT DES INSTITUTIONS DE BRETON WOODS

CHAPITRE II - LE RENFORCEMENT DU SOUS DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL IMPOSÉS PAR LES INSTITUTIONS DE BRETON WOODS

CHAPITRE PRELIMINAIRE : LES INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT

Les indicateurs sont les instruments à l'aide desquels, on arrive à situer le niveau de développement économique de chaque pays par rapport aux autres. On s'insère ici dans une dynamique de confrontation entre pays développés et pays sous développés. Une dynamique de comparaison qui fait naître un esprit de modèle à suivre, et de niveau de développement à atteindre. Les indicateurs sont de deux sortes. D'une part, il y a l'Indice de développement Humain développé par les Nations Unies. D'autre part, le PIB ou Produit Intérieur Brute établi par les Institutions de Breton Woods.

Section 1 : L'indice de Développement Humain

Il s'agit d'indicateur du développement économique d'un pays, institué pour suppléer aux éventuelles insuffisances du PIB par habitant. C'est un indicateur prenant en compte plusieurs éléments, des éléments qui une fois assemblés donnent les différentes dimensions du développement.

L'IDH est calculé et mis à jour depuis **1990** par le « *Projet des Nations Unies pour le Développement* » ou PNUD. Cet indice est particulier car, il classe le développement des pays qualitativement, mais n'est pas aveuglé uniquement par l'économie. La définition avancée par le PNUD de l'IDH est la suivante : Il « mesure le niveau moyen auquel se trouve un pays donné selon trois critères essentiels du développement humain : longévité, instruction et condition de vie ». Ainsi, l'IDH ou Human Development Index est calculé par la combinaison de 3 autres indicateurs tels :

- L'espérance de vie
- L'accès à l'éducation : ensemble de données lié à l'éducation des adultes ainsi que le niveau général de la scolarisation dans le primaire, le secondaire et de l'enseignement supérieur
- Le PIB par habitant

Section 2 : Le PIB et ses limites¹⁴

Pour faire court, le PIB mesure *la production Totale des biens et services réalisé à l'intérieur d'un pays pendant une période donnée*. Par conséquent, sa croissance indiquera la

¹⁴ Consulté sur www.la-revanche-des-ses-fr/Indicsdvp.doc consulté le 28/15

mesure de la santé économique d'un pays. Il s'agit alors d'une mesure globale, d'une moyenne générale de la productivité de l'économie dans tous ses secteurs.

Le PIB a été complété par l'IDH, justement parce que celui-ci donne une vue générale, et qu'il ne prend en compte que des données économiques, non social ni culturel. C'est ainsi qu'il ne permet pas d'appréhender ni les inégalités sociales ni leurs évolutions. Face à cela, il est tout à fait possible de voir le PIB augmenté alors que les revenus diminuent pour une majorité de la population et augmentent fortement pour une minorité. Ceci est le résultat du mode de calcul du PIB qui se base sur la comptabilité nationale et donc sur ce qui est déclaré à l'Etat. Plusieurs données « non déclarées » sont alors non compris dans le PIB.

Sont alors exclu du monde de calcul du PIB le travail non rémunéré, celui que l'on fait pour soi même, mais aussi les travaux domestiques. Ne sont pas pris en considération le bénévolat, la production encaissée en liquide et non susceptible de déclaration, le travail au noir et bien d'autres encore. Le PIB ignore tout ce qui est quantitatif, comme le bien être, les loisirs, la sécurité, le niveau d'éducation et la liberté. D'ailleurs, cet état de fait et connu est reconnu de tous. Les économistes ne s'attardent pas trop sur le niveau absolu du PIB¹⁵, mais plutôt à son évolution ou à sa régression.

¹⁵Le PIB courant de Madagascar est estimé à 9,975 milliards USD en 2012 (Source Banque Mondiale). Soit un PIB par habitant évalué à 486 USD (INSTAT en 2011) et à 980 USD en PPA ou Parité en Pouvoir d'Achat de l'UNICEF en 2010.

CHAPITRE I - LE BRICS EN TANT QUE CONCURRENT DES INSTITUTIONS DE BRETON WOODS

Les BRICS, de son appellation originelle « BRIC », est une association voire une coopération économique, commerciale et douanière entre les grands pays émergents tel que La Chine, La Russie, l'Inde, le Brésil et rejoint par l'Afrique du Sud en 2011 pour donner l'acronyme BRICS. Il fut constitué en 2006¹⁶, dont l'objectif principal est de rééquilibrer l'échiquier économique du monde, de rééquilibrer la balance économique avec les pays occidentaux qui envers et contre tout usent de monopole, de contrôle et d'influence ouverte sur les institutions de Bretton Woods¹⁷. Leur dessein est de voir émerger un système économique multipolaire.

1. Du contexte de regroupement

Le concept de « pays émergents » est une notion tout à fait nouvelle et récente. En effet jusqu'au début du XXI ème siècle, le monde a été, comme qui dirait, séparé en deux groupes, en deux facettes, en deux réalités. D'une part le monde « *sous développé* », et de l'autre le monde « *développé* », industriel et capitaliste mené par l'Occident. Le premier s'est caractérisé par le regroupement au niveau de ce que l'on appelait à l'époque « **le mouvement des non alignés** » constitué par le Tiers monde. Tiers Monde parce que, en ce temps là, après la seconde guerre mondiale, le monde était bipolaire politiquement et économiquement entre le Bloc Soviétique de l'Est mené par l'U.R.S.S. et le Bloc de l'Ouest animé par l'Occident au premier rang duquel se trouvaient les Etats Unis. Ainsi, face à cette donne, le Tiers monde¹⁸ réclamait haut et fort un Nouvel Ordre Economique Mondial. Autrement dit, une redistribution des cartes, et que maintenant qu'ils sont là, il fallait compter sur eux. La situation était telle que, relégués au rang de fournisseurs de matières premières¹⁹, l'économie des pays du tiers monde ne décolla point, d'où très vite l'appellation « *pays sous développés* ». Le monde allait de lui de même entre le nord industrialisé et le sud artisanal. Seulement, dans les années 90 un grand chamboulement bouleversa les mœurs et les attitudes. Il s'agit de l'implosion de l'U.R.S.S., de la chute du mur de Berlin et de la fulgurante émergence de la Chine qui ne pouvait être occultée.

¹⁶ Les sommets des BRICS furent lancés en 2009, et la dernière en date s'est tenue du 15 au 17 juillet 2014 ; c'était la sixième.

¹⁷ Les Etats Unies détiennent toujours un droit de véto à La Banque mondiale. D'ailleurs il est vaguement véhiculé que la question de la révocation de ce véto sera à l'ordre du jour cette courant 2015.

¹⁸ Constitué essentiellement de nouveaux pays issus de la vague de décolonisation des années 60.

¹⁹ Leurs structures ainsi que leurs moyens humains et techniques ne le permettant nullement

Après la chute du mur de Berlin, il parut évident qu'avec l'Allemagne réunifiée, celle de l'est intégra le bloc de l'occident. Les pays de l'Europe de l'Est suivirent le mouvement et furent incorporés dans l'occident. Mais que faire de la Fédération de Russie et des anciens pays du bloc soviétique. A coté de cela, l'émergence de la Chine était telle qu'on ne pouvait pas la prendre en compte. S'ajoute à l'équation la montée du Brésil, de l'Inde, du Nigéria fortifié par son pétrole²⁰, de l'Afrique du Sud et bien plus encore²¹. Placé entre deux feux avec d'un coté les pays développés du nord et de l'autre les pays sous développés du sud, il fallu trouver une autre appellation plus appropriée au statut économique de ces pays. D'où un classement intermédiaire dénommé « *Les pays émergents* ». C'est d'ailleurs le regroupement de ces pays émergents qui sont à la base de la consécration du BRICS.

2. Origine de l'Acronyme

Des économistes de la Banque Goldman Sachs ont forgé l'acronyme BRIC²². Principalement, l'appellation a vu le jour en 2001 au cours d'une analyse faite par Jim O'Neill de la Banque. Celui-ci prévoyait que de part l'importance économique, démographique et territoriale de ces pays²³, il fallait qu'ils soient incorporés dans le G 7²⁴ pour ainsi former un G 9. L'Europe perdrait une voix dans cette formation. En 2003 d'autres économistes de la Banque Goldman Sachs ont préconisé qu'à l'horizon 2050 la croissance de ces pays émergents seraient telle que le PIB des BRIC allaient dépasser celui du G6²⁵. D'ailleurs, à eux seul, ils représentent 40 % de la population mondiale et 30% du PIB mondial. Ces donnés aident à comprendre l'importance économique et géostratégique des BRICS. Ainsi dans leur quête de rééquilibrage de la puissance et de la richesse ainsi que de mettre fin à la domination de l'occident sur le reste du monde, ils ont mis place en 2014 lors du sommet de Fortaleza au Brésil la **Banque de développement des BRICS** accompagnée d'une **Réserve Financière Commune** concurrençant chacune la Banque Mondiale et le FMI.

²⁰ La montée fulgurante de l'économie Nigérienne est telle qu'elle a supplanté à l'Afrique du Sud la place de première économie en Afrique.

²¹ Notamment avec les dragons d'Asie du Sud Est : La Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong, Singapour.

²² Rejoint en 2011 par l'Afrique du Sud.

²³ Brésil, Russie, Inde, Chine.

²⁴ Club des pays huppés économiquement et industriellement.

²⁵ Etats Unis, Japon, Allemagne, Grande Bretagne, France et Italie.

3. **La Banque de développement et la Réserve Financière Commune**

« La banque deviendra l'une des institutions de financement multilatéral le plus important du monde »²⁶; « elle a un fort potentiel pour nous aider à créer de bons emplois »²⁷. C'est en ce sens que se fonde l'espoir des pays émergents.

a. **Pourquoi une Banque de développement propre au Brics**

C'est durant le 4 ème sommet des BRICS qui s'est tenu à New Delhi que l'on a fait appel à la création d'une nouvelle banque de développement. Les négociations n'ont abouties qu'en 2014 lors du 6 ème sommet au Brésil²⁸, au cours duquel les tractations ont abouti sur du concret. Seulement la question reste entière, qu'est ce qui pousse les pays émergents à se constituer leur propre banque de développement, hormis la présence déjà des institutions de Bretton Woods représentées par le FMI et la BM.

Ce qui est clair c'est que les BRICS, aussi important que soit leur poids sur l'économie, ont peu d'emprise sur les partenaires économiques et financiers, ou ce qu'on appelle couramment dans le langage commun : « les bailleurs de fonds traditionnels ». Ceci se ressent dans plusieurs domaines. Déjà, une forte tutelle des Etats Unis est constatée. Notamment dans le fait que le dollar occupe une place très importante dans le dispositif des bailleurs de fonds. Le FMI raisonne actuellement en termes de DTS²⁹. Il s'agit d'une forme valeur convertible représentée par un panier de devises dans lequel on retrouve la prédominance du Dollar à 40 %, suivi de l'Euro, du Livre Sterling et du Yen. Cela démontre à quel point ces pays dit émergents sont placés en marge du système. Leur statut n'est aucunement reflété dans les institutions de Bretton Woods. C'est animé de ce souci de reconnaissance que La Chine bataille ardemment actuellement pour faire intégrer le Yuan dans ce panier. Au jour d'aujourd'hui les Etats Unis jouissent toujours d'un droit de veto à la Banque Mondiale³⁰. Plus encore, depuis près de 70 ans de création du FMI et de la BM, la direction de ces institutions ont toujours été à la solde des Etats Unis et l'Europe. Il en ressort que les BRICS

²⁶ Vladimir POUTINE durant le 6 ème sommet des BRICS du 15 au 17 juillet à Fortaleza.

²⁷ Propos de Jacob ZUMA durant ce même sommet.

²⁸ Op. Cit.

²⁹ Droit de Tirage Spécial.

³⁰ Droit de veto très discuté. L'Allemagne a même déjà proposé aux Etats Unis de revoir ce droit. D'ailleurs une discussion en ce sens sera à l'honneur en septembre, car la FMI prévoit de revoir le DTS.

veulent mettre en place « *un nouvel ordre financier mondial*³¹ ». « *Les BRICS veulent renforcer leur poids dans l'économie mondiale*³² ».

b. Composition de la Banque et Enjeux pour les Pays en Voie de Développement

Questionner à mainte reprise depuis 2012 sur cette intention de monter une banque de développement ayant pour dessein de concurrencer ou tout au moins d'œuvrer sur la même scène que la Banque Mondiale, les BRICS se dérobent à chaque fois en dénonçant ouvertement à qui veut l'entendre que la constitution de leur groupe n'est dirigée contre personne. De sorte qu'ils n'ont nullement de visé hostile envers quiconque. La raison étant que les économies du monde d'aujourd'hui sont imbriquées les unes aux autres avec celle du reste du monde. Seulement le fait qu'ils aient pour ambition de s'émanciper du système préétabli par l'occident, peut être analysé comme étant une manœuvre pour affaiblir le système. En effet s'émanciper, voire quitter un ensemble donné pour créer un autre revient bien sur à affaiblir le système premier. Car à partir de la, du monopole du marché par une institution unique, on passe à une concurrence entre deux institutions. Ainsi chercher à briser l'hégémonie instaurée par l'occident en instaurant un rapport d'égal à égal revient à saper l'ordre préétabli par l'occident. Face une telle prise de position, La Banque Mondiale se montre imperturbable, à l'instar de la déclaration de son Président Jim Yong KIM « *Je n'ai aucun doute sur le fait que nous resterons utiles pendant très longtemps (...). Nous sommes de plus en plus sollicités.*³³ »

i. Composition

En 2014³⁴, le document officiel sur la mise en place de la Banque de développement des BRICS fut bouclé au Brésil. Selon les dires de l'ambassadeur russe Lukov, elle entrera en activité en 2015. La Banque aura son siège à Shanghai. Elle disposera d'une présidence, assurée par L'Inde durant la première année. Ensuite d'un conseil de représentant, dont la

³¹ « *BRICS : vers un nouvel ordre financier mondial ?* », EL MOUSSAOUI Hicham, In LibreAfrique du 5 Août 2014 consulté sur <http://www.contrepoints.org/2014/08/05/175918-brics-vers-un-nouvel-ordre-financier-mondial> le 16/02/15

³² « *Les Brics veulent renforcer leur poids dans l'économie mondiale* », par RFI consulté sur <http://www.rfi.fr/economie/20120328-brics-veulent-renforcer-leurs-echanges-peser-davantage-economie-mondiale/> le 16/02/15

³³ « *La Banque Mondiale toujours utile malgré la concurrence des Brics* », Consulté sur <http://www.lesechos.fr/economie-politique/monde/actu/afp-00515346-la-banque-mondiale-toujours-utile-malgre-la-concurrence-des-brics-kim-559598.php> le 15/02/15

³⁴ Après la coupe du monde de Football

présidence sera assurée par la Russie. Enfin d'un Conseil d'Administration composé de ministres des finances de chaque pays membres.

L'avènement de la Banque sera accompagné de la mise en place d'une **Réserve Financière Commune**. Il s'agit d'une autre institution chargée d'accompagner la Banque. Elle se pose en garantie et constitue une sorte d'assurance mutualisée pour chacun des membres. Ce fonds de réserve sera doté de cent millions de dollar (100 000 000 USD), réparti entre chacun des membres, en fonction de l'envergure économique de chaque pays. La Chine contribuera à hauteur de quarante et un (41) milliards USD, suivi par la Russie, le Brésil et l'Inde qui contribueront chacun à hauteur de Dix-huit (18) milliards USD ; et l'Afrique du Sud qui allouera cinq (5) milliards de USD. Pour le moment, les BRICS raisonnent toujours en terme de USD, seulement dans leur objectif de renverser la vapeur, l'intention d'utiliser une autre valeur éventuellement n'est pas à exclure.

ii. Mission et la Banque

Nonobstant la volonté ferme de contrer l'influence des institutions occidentales ainsi que du dollar, la banque a pour mission de fournir des prêts pour des projets d'infrastructure et de développement dans les pays des BRICS en premier lieu. A cet effet, elle est un instrument pour rendre prolifique la coopération commerciale et les investissements entre les pays membres d'abord. C'est en sens qu'une Union Boursière a été ouverte entre eux³⁵. Elle a pour mission ensuite de fournir de l'aide aux pays non membres sur des projets qui seraient exécutés par des sociétés appartenant aux BRICS. Enfin ; de pouvoir conduire des projets qui soient réellement et entièrement bénéfiques pour les Pays en Voie de Développement au lieu de servir les intérêts des Etats Unis et de l'Europe. C'est sur ce point que l'institution des BRICS trouve écho à l'insatiable faim de développement qui anime depuis l'aube de l'indépendance les pays dits « en voie de développement ».

La grande innovation apportée par les BRICS³⁶, et sur laquelle ils coiffent les institutions de Bretton Woods au poteau, réside dans le fait que les aides qu'ils fournissent ne sont pas assorties de conditionnalités contraignantes. Sur ce point, il n'est pas question de se méprendre ; il n'est nullement question de prêts accordés à titre gratuit. L'intérêt est mis sur

³⁵ « *Les Brics instaurent une union boursière* », RFI du 4 mars 2012 consulté sur <http://www.rfi.fr/asie-pacifique/20120404-brics-instaurent-une-union-boursiere/> le 16/02/15

³⁶ Même si cette affirmation est à nuancé, vu que cette politique a toujours été véhiculée par la Chine dans sa politique commerciale, et trouve application ici dans le projet de cette organisation de pays émergents.

ces « conditionnalités contraignantes ». Les conditionnalités sont là, seulement elles s’opèrent sur des domaines autres que celles jugées contraignantes des bailleurs de fonds traditionnels. Notamment dans leur exigence de condition préalable à l’accord de prêt, conditions préalables « *à l’ouverture du robinet* » comme on a tendance à le désigner dans le langage courant. Cela se matérialise dans la politique qu’a toujours mené la Chine sur le Continent noir. La Chine n’a jamais posé comme obstacle l’exigence d’une démocratie comme régime politique, l’exigence d’élection entre autre. La démocratie, mais qu’est ce qu’elle est. Il ne s’agit pas ici de faire un rappel du cours de droit constitutionnel, allons directement au fait qui nous intéresse. La démocratie est une forme de gouvernement inspirée et imposée par l’occident³⁷ car c’est le modèle que eux ils ont adopté pour mener à bien leur révolution industrielle. C’est toujours dans ce cadre que le FMI et la Banque Mondiale exigent³⁸ l’adoption du libéralisme, de l’abolition de toute forme d’intervention étatique dans l’économie. C’est ainsi que de l’Etat providence³⁹ on est passé à l’Etat libéral. Telles sont en substance les principales conditionnalités posées par les bailleurs de fonds, nonobstant l’exigence de bonne gouvernance, de transparence dans la conduite de l’exécution de l’aide octroyée. Ceci est de leur bon droit. D’ailleurs, c’est une bonne chose que d’être imprégné de tels principes, seulement la Chine elle, à travers ses actions elle fait passer le business avant tout. Tant qu’on peut faire affaire, tant qu’il n’y a pas blocage dans le sens ou cela risque de constituer un frein ou un obstacle dans la bonne marche des opérations, la Chine investira toujours. C’est cette optique la que les BRICS veulent inculquer dans leur rapport avec les pays sous développés. Ceci ne peut constituer qu’une bouffée d’air frais pour ces pays là, habitués aux contraintes des plus exigeantes afin d’instaurer ce qu’on appelle « Un environnement attractif » propice aux affaires ; allant jusqu’à dicter des réformes qui à la longue ne portent pas de fruit concluant⁴⁰.

D’un autre point de vue, l’institution des BRICS ne peut que faire Booster et donner de l’élan à la coopération sud-sud. Pourquoi, parce qu’en étant des pays émergents, et voulant se détacher de l’influence et de l’omniprésence de l’occident, les BRICS ne peuvent voir que

³⁷ Cf. Le discours de la Baule de François Mitterrand prononcé le 20 mars 1990, lorsqu’il conditionne l’allocation d’aide aux pays d’Afrique à l’adoption de la démocratie en tant que mode de gouvernement : « *Il n'y a pas de développement sans démocratie, et il n'y a pas de démocratie sans développement* ». In « François Mitterrand et la démocratie en Afrique : le discours de la Baule huit ans après », Albert BOURGI, Chroniques et publications d’Albert Bourgi consulté sur <https://albertbourgi.wordpress.com/1998/02/18/francois-mitterrand-et-la-democratie-en-afrique-le-discours-de-la-baule-huit-ans-apres/> le 21/02/15

³⁸ Cf. Programme d’Ajustement Structurel imposé aux pays sous développés durant les années 90.

³⁹ Etat Gendarme

⁴⁰ Cf. L’aveu d’échec du FMI quant au Programme d’ajustement structurel.

d'un bon œil l'essor des coopérations sud-sud. De ce fait, un climat de concurrence s'instaurera entre les pays du sud, propice à l'accroissement de l'économie à travers le commerce. Car chacun essaiera d'améliorer la qualité de ses produits pour accaparer autant que faire se peut une plus grande part de marché. Ainsi, injecté de l'aide aux pays en développement en mal de liquidité, revient à les soutenir dans leur effort de production afin de se sortir de leur état de fournisseurs de matière première et peut être de s'essayer à l'exportation de produits finis. Bien sur à charge pour les pays en développement d'user à bon escient de la main qui leur est tendu. Après tout on est chacun responsable de notre propre destin. Ce que l'on demande au préalable à ces pays serait déjà de continuer à assainir leurs cadres macroéconomiques. Ensuite d'améliorer leur gestion budgétaire afin d'assoir une véritable transparence, fer de lance de la bonne gouvernance. Mais aussi de limiter les parts de l'Etat dans l'économie. Enfin de diversifier les économies et de ne plus dépendre de la rente des ressources naturelles⁴¹.

De la, la constitution des BRICS peuvent être considérée comme étant une opportunité à saisir par les pays sous développés. En tout cas une alternative qui s'ouvre à eux. A la question de s'avoir qu'est ce qui pourrait aider à sortir du sous développement, et bien tout aide seraient la bienvenue, tant qu'elle n'est pas malsaine.

c. La survie de la Structure

En effet, la survie de la structure dépend de plusieurs paramètres, car nul n'est sans savoir que beaucoup de divergences animent les pays membres du BRICS dans leurs rapports mutuels. La survie de la structure est acquise à partir du moment où ils pourront en faire abstraction et aller au-delà, dans l'objectif de voir se réaliser un dessein plus grand. Les principaux obstacles résident dans l'existence de visées stratégiques hétérogènes entre eux. Mais encore, comme la Chine contribue à hauteur de quarante et un (41) milliards d'USD dans le fonds commun⁴² de la banque de développement ; cela marque clairement la prépondérance de la Chine sur les autres pays membres. Cela peut à terme provoquer des situations délicates de nature à laisser éclater d'éventuels conflits.

⁴¹ Taux de croissance de Madagascar est de 3,1 % en 2013 dont 2,4% « hors secteur minier ». Le secteur minier contribue à 0,7% du taux de croissance du PIB concernant uniquement les deux grandes exploitations que sont le PROJET D'EXTRACTION DE L'ILMENITE (QMM – Fort Dauphin) et le NICKEL ET LE COBALT (SHERRITT-Ambatovy). Source INSTAT, recueilli sur « Madagascar 2015-2019 : 10 % de croissance en 2017 ? » consulté sur <https://adygasysytemd.wordpress.com/2015/01/21/madagascar-pnd-2015-2019-10-de-croissance-en-2017/> le 04/02/15

⁴² Objectif fixé à cent (100) milliards d'USD pour les cinq pays.

Les visées stratégiques sont très hétérogènes. De la faculté de les surmonter dépendra la survie de l'institution. D'un coté, l'Inde et le Brésil voient dans la banque une opportunité à saisir pour relancer leurs croissances en finançant leurs besoins gigantesques en infrastructure. Puis, La Chine convoite énormément le marché sud américain et voit dans le Brésil la porte qui pourrait l'y aider. L'Afrique étant dors et déjà conquise. Mais encore, La Russie de Poutine qui fut exclu du G 8, groupe des pays les plus industrialisés⁴³ veut sortir de son isolement et profiter de cette occasion de se tourner vers cette nouvelle perspective. Le Brésil quant à lui cherche désespérément à occuper un siège permanent au conseil de sécurité des Nations Unies, seulement son espoir est douché par le véto Chinois. Et puis ce même brésil reproche à la Chine sa politique de dévaluation de sa monnaie pour favoriser son exportation. Ce climat de tension peut à un moment donné faire sauter la structure. Jumelé à la forte prépondérance manifeste de la Chine sur les autres, la situation risque d'être explosive.

Le PIB de la Chine est de 9 200 milliards d'USD, c'est-à-dire quatre (4) fois ceux de l'Inde, du Brésil et de la Russie, vingt et quatre (24) fois celui de l'Afrique du sud. Ainsi la domination économique et financière est flagrante. Cette situation risque d'aboutir à une tutelle officieuse de la Chine, tellement elle peut peser de tout son poids sur les éventuelles divergences sur la prise de décision stratégique.

Les BRICS peuvent sauter à tout moment ; seulement ils ont fait tant d'effort pour mener à bien leur quête. Sombriter si près du but serait impensable vu l'enjeu en présence.

⁴³ Exclusion issue de la forte tension internationale née de la situation conflictuelle en Ukraine de l'Ouest.

CHAPITRE II - LE RENFORCEMENT DU SOUS DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL IMPOSÉS PAR LES INSTITUTIONS DE BRETON WOODS

Jusque dans les années 90⁴⁴, l'évolution de la pensée économique sur le développement, car c'est de cela dont il s'agit ici, a connu trois (3) grandes périodes. Des périodes qui ont leurs apports explicatifs dans la situation de pauvreté chronique que connaissent les pays en voie de développement.

La première période s'étend de la fin de la seconde Guerre Mondiale à la fin des années 50, où l'on a connu l'émergence des premières théories du développement. La deuxième période se retrouve dans les années 60 et 70. Période pendant laquelle d'intenses débats scientifiques et idéologiques sur les stratégies de développement et la pertinence des politiques mises en œuvre par les différents pays en développement ont eu lieu. C'est dans cet espace temporel que les pays nouvellement indépendants tentèrent de mettre en place une politique économique de nature à rompre tout lien de dépendance avec les pays colons. Afin de marquer une indépendance certaine, totale et entière.

La troisième période, quant à elle, s'étend dans les années 80 à 90. Cette période est marquée par l'arrêt de toute réflexion sur le développement, avec le triomphe de l'ajustement structurel⁴⁵, objet des lignes qui se succèderont. Des Programmes d'Ajustement structurel (PAS) aux résultats mitigés ; résultats sensés apporter un vent nouveau pour le développement économique.

⁴⁴ Lancement des programmes d'ajustement structurel dans les pays en mal de financement : Les pays d'Afrique entre autre ; mais aussi certains pays d'Europe et d'Amérique Latine.

⁴⁵ Les différentes périodes connue par l'idéologie du développement ont été retracé dans l'article « Le NEPAD et la réflexion sur le développement », BEKOLO-EBE (Bruno), Directeur de l'Université de Yaoundé II Cameroun, 2002.

Section I - LES CONTEXTES PREALABLES A L'AVENEMENT DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

A l'aube des années 90 et l'avènement des programmes d'ajustement structurel, le monde a connu une forte crise économico-financière ainsi qu'une dégradation de l'environnement économique international. Ceci est en substance au double choc pétrolier, à l'inflation, mais aussi à une fluctuation des matières premières. Ce dernier élément a toute son importance, car au sortir de la colonisation les pays aujourd'hui sous développés, étaient relégués au rang de fournisseur de matières premières pour les grandes industries du nord. Il en ressort désormais que ces pays, endettés par les différents prêts contractés⁴⁶ se trouveront devant une forte difficulté de solvabilité. Ces dans ce dessein la que les PAS on été crée, afin d'aider ces pays à se remettre sur pied, dans l'éventualité de pouvoir honorer plus tard leurs dettes. Des réformes en ce sens furent entreprises. Par conséquent, le contexte préalable à l'avènement des PAS était telle que différentes politiques publiques ont été conduites dans les années 60 et 70.

Le paradigme de la modernisation nationale

Alors, les années 60 à 70 furent marquées par les indépendances du giron colonisateur. Les indépendances de la crête de l'Afrique se fit dans les années 50, puis celle la partie sud et du Sahara dans les années 60. Le constat était tel que même indépendant, leurs économies étaient fortement liées et orientées vers la satisfaction des besoins des anciennes métropoles coloniales. Le mouvement d'orgueil se matérialisait dans la volonté de rompre les liens et de se mobiliser pour réclamer d'une seule et même voix ***une réforme de l'ordre économique internationale***⁴⁷. Cette soif de rupture conduisit les pays à adopter des réformes de nature à être la plus autonome possible dans le but était d'établir un fossé avec les anciens colons. D'où l'adoption du paradigme de la ***Modernisation nationale***.

Il s'agit d'une politique de développement axée sur la modernisation des structures nationales afin de lancer la croissance économique. C'est-à-dire que désormais, les facteurs internes stimuleront le moteur du développement économique. Le paradigme de la Modernisation nationale s'appuie sur divers fondements.

⁴⁶ Au près des institutions financières internationales.

⁴⁷ Constitution du mouvement des Non Alignés issu du sommet de Bandoung en 1955. Ralliement au sein du Tiers Monde où on clamât haut et fort un Nouvel Ordre Economique Mondial (NOE)

De prime abord, on a cherché à mettre plus en avant la promotion du marché intérieur et la satisfaction des besoins fondamentaux de la population. En cela, un rôle important est reconnu à l'Etat dans la conduite et la régulation du développement⁴⁸. L'Etat doit assurer une répartition équitable des ressources aux différents secteurs de la vie économique ; mais aussi une répartition équitable des fruits de la croissance. Par après l'industrialisation apparut comme étant un des objectifs principaux. Enfin, les besoins de financement devaient être satisfaits par les aides internationales, afin de booster la dynamique de l'industrialisation.

La politique menée : la stratégie d'import substitution

Les objectifs ainsi fixés, la politique menée au sein de ce paradigme de la Modernisation nationale fut celle de la ***stratégie d'import substitution***. Il s'agit concrètement de mettre fin à la dépendance commerciale des pays africains à l'égard des colonisateurs, et ainsi de substituer les biens de consommation finale importés par des productions locales. Par la même occasion, cette politique stimule la production nationale, l'essor de la l'industrie du pays, mais en plus et surtout tend vers la quête de l'autosatisfaction. De ce fait, on a protégé les industries locales de la concurrence internationale afin de les développer. Les principaux secteurs du pays furent soumis à un monopole de l'Etat et des entreprises publiques.

Résultat

Le long des années 70 connurent un fort niveau de croissance. Mais plusieurs facteurs ont contribués à l'essoufflement de cette dynamique de croissance vers la fin des mêmes années 70. La montée de l'endettement, l'éclatement de la crise de la dette dans la plupart des pays africains, la montée entre autre de la corruption eurent raison du paradigme de la modernisation nationale. La crise des années 80⁴⁹ entraîne un déclassement du modèle nationaliste au profit d'un nouveau paradigme de la stabilisation et de l'ajustement.

⁴⁸ Notion liée à l'Etat Interventionniste.

⁴⁹ Une crise qui a frappé l'ensemble des pays africains. Elle s'est accompagné de grands déséquilibres macroéconomiques, déséquilibre renforcée par la chute des cours de matières premières.

Section II - L'AVENEMENT DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Les programmes d'ajustement structurel sont un ensemble de conditions posées par les institutions financières internationales dans un objectif de rééchelonnement de la dette. Ils se matérialisent par l'application de différentes mesures favorisant le rééquilibrage de l'environnement macroéconomique, favorable bien sur à la relance de l'économie de l'Etat objet. Les programmes d'ajustement structurel ont été pendant longtemps les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier des aides proposées par les bailleurs de fonds. Il s'agissait de préalable à remplir. Après tout, les conditionnalités restent les fers de lance des institutions de Breton Woods, hier, aujourd'hui ou demain, ce n'est pas prêt de changer de si tôt.

§ 1 : Les Institutions de Breton Woods : Grands pourvoyeurs d'aide

Le FMI et le Groupe Banque Mondiale⁵⁰ furent créés en 1944 pour le premier et en 1945 pour la seconde. Le FMI de l'époque avait eu pour objectif de promouvoir la coopération monétaire internationale et ainsi garantir la stabilité financière suite à la mise en place du système monétaire de Breton Woods. Ce système, que l'on a voulu mettre en place avait pour dessein d'utiliser le Dollar comme monnaie de réserve. Le Dollar serait alors convertible en or auprès de la Fédéral Réserve à 35\$ l'once. Ce projet tombé l'eau en 1971, le FMI changea son rôle. Désormais, il aura pour mission *d'aider les pays faisant face à de graves crises financières en leur octroyant des prêts*. D'ailleurs c'est la tache la plus populaire du FMI de nos jours.

La Banque Mondiale, quant à elle, avait alors pour mission⁵¹ de financer la reconstruction de l'Europe et du Japon suite aux destructions dues à la deuxième Guerre Mondiale. Cet objectif étant achevé, il y eu alors redéfinition du rôle alloué à la Banque. A partir de là, *financer les projets favorisant l'essor économique des pays en voie de développement*, fut la tache reconnue à cette dernière. C'est dans ce contexte que ces Institutions pourvoyeurs d'aide aux Etats en détresse furent engouffrées dans la quête de solution à la non-solvabilité des pays en développement, due à la crise des années 80. Ainsi l'accès au crédit a été conditionné à l'application de réformes plus connues sous le nom de Programme d'Ajustement structurel. Un ajustement ressenti comme nécessaire après

⁵⁰ Le groupe Banque mondiale est constitué de plusieurs entités dont la BIRD, la SMI, le CIRDI, et bien d'autres encore.

⁵¹ A l'époque il s'agissait essentiellement de BIRD (Banque International pour le Reconstruction et le Développement).

l'essoufflement de la politique d'import substitution dans le cadre du modèle de l'industrialisation nationale. Des réformes ressenties comme nécessaire à l'époque, seulement avec le recul, ces réformes en question n'ont réussi, à postériori, qu'à consolider le cercle vicieux du sous développement.

§2 - LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

a. Origine du concept

L'idée remonte à lointain. C'est en 1979 que le G 7⁵² insuffle au FMI et à la BM le concept de PAS. Il s'agissait de réformes menées afin de réajuster et de rectifier la trajectoire déjà empruntée par les pays sous développés. Ces réformes - d'inspiration libérale fondées sur le « *consensus de Washington*⁵³ » - se traduisaient par la transposition aux pays concernés⁵⁴ des régimes d'austérité adoptés par les pays occidentaux dans les années 1970. L'un des objectifs phares étant de réduire la dette et l'hyperinflation. En d'autres termes, créer une situation qui empêche la réapparition des déficits et à permettre la mise en route d'une croissance durable.

b. Objectif à atteindre

Dans le cadre de la mise en œuvre des PAS, des objectifs d'assainissement macroéconomique ont été posés. Ainsi, appliquer à bon escient, ces programmes aideraient les pays concernés à :

- Renouer avec la croissance économique,
- Retrouver le chemin du développement en évitant la voie de l'interventionnisme ;

⁵² Club des sept (7) pays les plus industrialisés.

⁵³ La notion de « Consensus de Washington » est créée en 1999 par l'économiste John Williamson. Sous ce nom, il a résumé tout ce qu'il considérait comme fruit du consensus entre le Congrès des Etats Unis, le FMI et la BM ; dont les sièges se trouvent d'ailleurs à Washington.

⁵⁴ Au milieu des années 90, 41 pays d'Afrique étaient concernés par le programme, 20 pays d'Amérique Latine, 14 en Asie et 11 en Europe. Source « ***Les plans d'ajustement structurels : succès et échec*** », SOME (Jessica), paru dans ***Les yeux du monde*** du 30 septembre 2013, consulté sur <http://les-yeux-du-monde.fr/histoires/15091-les-plans-dajustement-structurels> le 16/02/15

- Adopter une vision d'insertion dans l'économie mondiale en s'ouvrant à la concurrence internationale.
- Renouer avec une discipline budgétaire
- Réduire et de réorienter les dépenses publiques vers des secteurs à fort retour sur investissement et dans la foulée rendre les dépenses publiques plus efficaces.
- Entreprendre des réformes fiscales.

c. Comment y parvenir

Ce qu'il faut retenir dans ces Programmes d'ajustement structurel c'est qu'il s'agissait de conditionnalités, de préalables posés par les bailleurs de fonds avant tout financement. Ainsi, l'octroi de crédit se faisait par tranche au fur et à mesure que les conditions requises étaient atteintes. De ce fait, les programmes d'ajustement structurel dans leur application, en prenant en considération les objectifs fixés, se divisaient matériellement en **deux (2) volets**. D'une part **la phase de stabilité**, d'autre part **la phase d'Ajustement proprement dit**.⁵⁵Néanmoins, ces deux phases se rejoignent dans la concrétisation des objectifs tels que le retour à l'équilibre budgétaire, l'équilibre de la balance commerciale et celui de la balance de paiement. Ils se réalisent à travers la mise en place de mesures concrètes telles que⁵⁶ :

- La dévaluation
- La libéralisation des prix
- L'ouverture des frontières, notamment l'ouverture de l'économie sur l'international en réduisant les barrières protectionnistes.
- La privatisation⁵⁷ des entreprises d'Etat
- Le flottement de la devise,
- La création d'un cours de change stable et compétitif.
- L'élimination des contrôles des prix par l'Etat, désormais assujetti à la seule loi du marché.

⁵⁵ Source « *Les plans d'ajustement structurels : succès et échec* », SOME (Jessica), Op. Cit.

⁵⁶ Cette énumération n'est nullement exhaustive.

⁵⁷ En ce sens Madagascar en a fait les frais avec la privatisation des entreprises comme le Telecom Malagasy et le SOLIMA.

- L’abolition des barrières à l’entrée sur le marché et la libéralisation des investissements directs étrangers (égalité de traitement entre les entreprises étrangères et celles du pays).
- Eliminer les subventions ;
- Adopter un cadre légal favorisant le respect des droits de propriété privé
- Réduire l’ampleur de la corruption entre autre.

d. Résultat mitigé : Constat d’échec des PAS

A l’aube des années 2000, après dix années d’ajustement, l’heure est au bilan. Les constats sont mitigés. Un bilan négatif est dressé : au bout de dix années d’application du programme, et bien l’échec est cuisant. D’ailleurs ici et là, on dénonce ouvertement « *l’échec de la politique d’ajustement structurel de la Banque Mondiale* »⁵⁸, dans presque tous les pays concernés, notamment le Burundi⁵⁹ et Haïti⁶⁰ à titre d’exemple. Mais encore, l’adoption par les institutions de Breton Woods de nouvelles politiques de développement dans les années 2000 démontre inexorablement une reconnaissance interne de l’inefficacité de la politique antérieure. D’où changement de cap notoire.

Les critiques fusent. Souvent, il est reproché aux PAS *d’avoir été en grande partie focalisé sur le domaine économique, politique et technique au détriment du social et de l’humain*. Les réformes visant à mettre sur pied une économie qui battait de l’ail; résultat de l’hyperinflation dont elle faisait l’objet. L’aspect humain était mis de coté. Les droits de l’homme entre autre étaient laissés pour compte au détriment des réformes et des grandes ambitions économique. Cela s’explique aisément par le fait que, ce qui a animé dès le début les bailleurs sous influence du G7, était de faire sen sorte de remettre sur pied l’économie de ces pays qui se trouvaient dès lors sur endettés, mais plus que tout insolvable. Cela dérangeait au plus haut point. Ainsi, le principal souci était de lutter contre cette insolvabilité qui dérange. La teinte libérale des PAS a conduit à exclure de façon catégorique toute forme d’ingérence des pouvoirs publics dans la bonne marche de l’économie. Une économie qui

⁵⁸ « *L’échec des politiques d’ajustement structurel de la Banque Mondiale* », HOUTART (François), CETRI, mai 2012 consulté sur <http://www.cetri.be/spip.php?article420> le 16/02/15

⁵⁹ « *Echec du programme d’ajustement structurel au Burundi* », Panapress, 14 mai 2012, consulté sur <http://www.panapress.com/Echec-du-programme-d-ajustement-structurel-au-Burundi-13-591905-17-lang4-index.html> le 16/02/15

⁶⁰ « *Retour sur les causes de l’échec des programmes d’ajustement structurel en Haïti* », PECOS LUNDY (Pascal), ALTER PRESSE, Mardi 25 avril 2010, consulté sur <http://www.alterpresse.org/spip.php?article4538> le 16/02/15

désormais allait se fonder sur le libéralisme et la loi du marché. Une philosophie du laisser faire, laisser passer le monde tournera de lui-même. Donc, ce libéralisme a conduit à privatiser à outrance les services publics animés par les entreprises. Quelque part, force est de constater que ceci est une atteinte aux droits et libertés des individus, notamment le droit à l'égalité et à la liberté. Pourquoi, par ce que le service public qu'est ce que c'est. Déjà c'est une prestation de service, à l'endroit des administrés, dans des domaines qui selon la conception de l'Administration ne peut être laissé à l'initiative privée. Il s'agit ici de satisfaire les besoins fondamentaux de la population. C'est pourquoi, il serait impensable, du point de vue humain, d'envisager un seul instant que l'accès à la satisfaction des besoins fondamentaux seraient astreint à un prix. Cela équivaudrait à rompre l'égalité des citoyens et par ailleurs léser les plus démunis. Désormais, et de façon directe, seul ceux qui ont ou qui auront de l'argent qui pourront se voir satisfaire leurs besoins fondamentaux pourtant inaliénables à l'homme.

Leur *caractère non démocratique* a également été fort critiqué. En effet, les pays se trouvent astreint à mettre en œuvre des mesures échappant à la volonté du peuple. Soumission absolue, sou peine de non réception d'aide. D'ailleurs, l'aspect de la souveraineté se pose en la matière. Une souveraineté qui en substance signifie que la suprématie est reconnue au seul Etat sur tout le territoire et qu'aucune concurrence ne peut intervenir. Ici, bien sur les « recommandations » à force obligatoire transcende littéralement le pouvoir de l'Etat.

L'ensemble des mesures prônées dans le cadre des PAS firent l'objet de vives critiques en ce que, de la part des pays soumis, il n'y ait eu adhérence à ces politiques. C'est-à-dire que l'effet d'appropriation n'a jamais eu lieu. A aucun moment, ils ne se sont reconnus dans ces mesures drastiques. Violence fut faite de leur part car la nécessité se faisait ressentir. Une nécessité qui se traduisait par la reconstruction de leur économie et les PAS étaient là pour aider en ce sens. De cette situation résulte alors un reniement pur et simple du programme une fois le résultat atteint. Afin de redorer leur blason face à ce constat d'échec généralisé, les partenaires techniques et financiers ont lancé avec la coopération de plusieurs gouvernements européens, de plusieurs ONG et Association, une sorte d'évaluation des années d'ajustement afin de mettre en lumière les différentes failles dans le but d'extirper leur responsabilité. En cours de route, les résultats furent autrement, et allait dans le sens du renforcement de l'inadéquation des mesures prônées, d'où défection du FMI et de la BM du

programme. Contre vents et marrés, le document de synthèse fut publié en 2002 à Bruxelles intitulé « **The policy Roots of Economic Crisis and Poverty⁶¹** ».

⁶¹ Les racines politiques de la crise économique et e la pauvreté.

The policy Roots of Economic Crisis and Poverty

L'initiative fut lancée en 1995 par Monsieur James WOLVERSOHN président de la Banque Mondiale, dans le but de laver l'honneur de la Banque quant à l'échec des PAS. L'étude s'est basée sur les six (6) dernières années d'application du programme et les résultats ont été catastrophiques. Publié en 2002, la BM s'est retiré du processus, les résultats l'accablant énormément de sorte que ces programmes ont appauvri l'Afrique.

i. Retour sur cette évaluation

Il s'agissait en somme d'évaluer, c'est-à-dire de mesurer l'effet des programmes d'ajustement structurel. Un organe fut mis en place en ce sens : « L'Initiative pour la Révision Participative des PAS » ou **SAPRI**. Pour ce qui est de la coordination des travaux au sein de cet organe, cette tâche fut laissée au **SAPRIN** ou « Réseau International de la Société Civile pour une Révision Participative des PAS ».

Par souci d'indépendance, le financement a été laissé au gouvernement de Norvège, de Suède, de Belgique, d'Allemagne ; mais aussi à l'Union Européenne et à quelques fondations américaines comme Rockefeller, W. K. Kellog, C. S. Mott entre autre. L'objet de l'étude fut concentré sur le Ghana, l'Ouganda, Le Zimbabwe, le Mali, le Salvador, l'Equateur, le Bangladesh, et la Hongrie. Une autre évaluation de ce type fut menée au Mexique, aux Philippines et en Argentine, mais cette fois ci sans l'avale de la Banque Mondiale. Cette dernière initiative fut nommée « Evaluation citoyenne de l'ajustement structurel » ou **CASA**. Ce qu'il faut ici comprendre c'est que l'initiative vient de la Banque mondiale, seulement celle-ci laisse à d'autres institutions le soin de la réalisation matérielle. Dans un souci d'indépendance et de neutralité. L'objet de l'étude reste l'évaluation des PAS, notamment quant à leur succès et échec. Dans tout cela, ce qu'il faut lire ici c'est que les PAS, au vue de leur résultat, ont quelques part consolider le SOUS DEVELOPPEMENT. Evidement, on a voulu appliquer un régime d'austérité à l'occidental. C'est-à-dire que les occidentaux l'ont vécu et qui leurs ont permis d'aller de l'avant. Mais ce qu'il fallait comprendre, hier, aujourd'hui, ou demain pour les générations futures, c'est qu'il fallait voir dans les différents exemples, comme ici le vécu occidental à travers son programme d'austérité, un indice. Un indice du chemin à parcourir. Un indice qui indique comment est ce que les occidentaux ont pu mener leur barque pour faire face aux difficultés qui se posaient devant eux. Dans lequel d'ailleurs, ils en sont sortis grandis, puisqu'ils ont trouvé la

voie de l'industrialisation et du développement économique. Les contextes sont différents, les peuples diffèrent, l'histoire n'est pas commune; du coup s'efforcer à reproduire les mêmes vécus, inexorablement ne donnera pas les mêmes effets. Il s'agit ici de Loi tendancielle. Autrement dit, il fallait en tirer les principes, les méthodes et les moyens et face à cela se construire sa propre expérience, faire face à ses propres difficultés. C'est en cela que réside la critique à l'endroit des PAS, selon laquelle la politique menée dans ce programme était la même pour tous, sans distinction des pays, des peuples, des histoires et du contexte. Bien sur, il serait fastidieux de créer une politique approprié pour chaque pays⁶² , cela prendrait du temps et peut être que ça n'en finirait pas. Mais quelque part, c'est cette façon de mettre tout le monde dans un même sac, en pensant que les PAS seraient une panacée capable de répondre aux maux de tous sans distinction, c'est cela qui a fait défaut, et c'est là que réside la source de l'échec. Néanmoins les quelques lignes qui suivent relatent le constat évoqué dans **The policy Roots of Economic Crisis and Poverty** publié en 2002.

ii. Les conclusions du rapport SAPRIN

Ce document final fut rendu public le 15 avril 2002 à Bruxelles. Ce qui reste anodin, c'est qu'au fur et à mesure que les résultats étaient négatifs que la BM s'est écarté du projet et a commencé à mettre des bâtons dans les roues du dit projet. Il y eu abstraction totale de leur part, comme si l'initiative n'a jamais existé. En outre, aucun document de la BM ou des IBW n'en fait mention. C'est totalement passé sous silence.

Ce rapport peut être résumé en six (6) points⁶³. Déjà, la politique de libéralisation de l'économie qui se réalise à travers l'ouverture et à la concurrence avec le marché international a mis à mal le développement des industries locales, pourtant pourvoyeurs d'emploi. Cette politique a favorisé l'importation au détriment des productions locales qui ne sont pas dans de bonnes conditions pour faire face à cette concurrence⁶⁴. Toutefois, les PAS sont catégoriques sur l'annihilation de toute forme d'interventionnisme et de favorisation des produits nationaux et prône la non

⁶² On parle ici de plus de 90 pays.

⁶³ Plus de détail en **annexe n°1 : Les conclusions du rapport SAPRIN en 6 points.**

⁶⁴ Même aujourd'hui l'industrie du savon, par le biais de la Savonnerie Tropicale dénonce tant bien que mal cette concurrence déloyale avec des savons importés toujours aussi bon marché.

discrimination⁶⁵. Dans tous les pays, objets de l'évaluation, une forte hausse de l'importation est constatée, à côté d'une chute vertigineuse des ventes de produits locaux. Cependant, le résultat d'une telle situation montre que l'économie du pays se trouve ainsi vulnérable à la fluctuation du marché mondiale. C'est le risque d'une trop grande exposition.

Un autre point du rapport concerne la réforme structurelle et sectorielle imposées par la Banque entre autre dans le secteur agricole et minier. En effet, l'endommagement massif de l'environnement est relevé. La libéralisation, la dérégulation et la privatisation du secteur minier a laissé libre court à la surexploitation des ressources naturelles. L'accent est mis sur l'exportation à grande échelle avec pour dommage collatéral le fait que les petits paysans aient été laissé pour compte. Cette exploitation à outrance a accentué l'érosion de l'environnement et diminué la fertilité des terres des populations indigènes.

La privatisation et les réformes du marché du travail ont largement détérioré la situation des travailleurs. Cette privatisation pousse l'Etat à se désengager et laisser ainsi une plus grande marge de manœuvre à l'initiative privée. Seulement, cela a poussé le secteur public à réduire encore et encore son personnel. Pourtant, ce qui fait la réputation du secteur privé, mais bien sur au delà de sa plus grande efficacité car plus exigeant, c'est la précarité de l'emploi. Chacun reste révocable à tout moment au vu et au su de la convention qui les lie. Ainsi la libéralisation du travail implique une grande flexibilité dans l'emploi, ce qui revient de fil en aiguille à porter atteinte aux droits des travailleurs : on travaille plus, même le week end ; des problèmes se font sentir au niveau des jours de congé entre autre.

La privatisation des services publics, reconnus comme tel parce qu'en charge de la satisfaction des besoins fondamentaux, est une entrave au principe même du service public. Parce que, qui dit privatisation dit **gain** et **quête de bénéfice**. Il y a alors migration du statut *d'usager du service public*⁶⁶ vers le statut de *client*⁶⁷ où l'on paie pour pouvoir se faire servir. Au Salvador la situation était dramatique parce que, du

⁶⁵ Principe d'égalité de traitement entre les produits nationaux et étrangers sur le territoire du pays d'accueil. Il s'agit d'un principe véhiculé par l'OMC.

⁶⁶ Rapport de droit public.

⁶⁷ Rapport de droit privé.

fait de la privatisation de l'électricité, les gens ont du se rabattre sur le bois pour se chauffer, d'où accrue de la déforestation.

Les PAS ont mis à mal le secteur public comme l'éducation et la santé. En 1999, un revirement a été constaté de la part des bailleurs de fond. Après l'échec de la PAS, on passe désormais une autre approche. Dès ce moment ci, les institutions internationales tentent de coordonner leurs efforts en conditionnant la coopération à la réalisation d'un **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté** ou **DSRP**.

e. **Les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté**

En 1999, après le constat d'échec flagrant de la politique des Programmes d'ajustement structurel, une remise en cause a été ressentie auprès des bailleurs de fonds. Assurément, les pauvres restaient pauvres, le milieu humain est ressorti complètement dévasté de ces quelques dix années d'ajustement. Par ailleurs, un revirement de politique fut constaté ; surement une plus grande prise en compte de l'aspect social du développement constitue l'une des grandes causes. Les bailleurs de fond ont décidé de mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté. Le cap est fixé sur cette lutte contre la pauvreté, en ce qu'en 2015, on arriverait à diviser par deux le nombre des pauvres dans le monde. A cet effet, des objectifs en ce sens ont été posé, il s'agit des : **Objectif du Millénaire pour le Développement**.

La grande innovation a été qu'à partir de là, les directives allaient émaner des gouvernements en place. La marche à suivre serait locale, l'appui financier revient aux partenaires techniques et financiers. Cela correspond à une plus grande prise en charge et une prise en main de leur avenir par les pays concernés. La confection de cette politique exigerait alors la participation de toutes les entités du pays. La balle était de là dans leur camp. Seulement, en bon poseur de conditionnalité que sont nos chers bailleurs, ces stratégies - résumées dans un document qu'est le **Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté** - doivent recevoir leurs avails pour entrer en vigueur et ainsi recueillir consentement. Le principe reste le même, les aides viendront par tranche, au fur et à mesure de la réalisation de la stratégie proposée. Il s'agit vraisemblablement d'une marche inverse de la part des Institutions de Breton Woods (IBW), cette stratégie de lutte contre la pauvreté émane désormais des gouvernements de concert avec la société civile.

L'initiative est ici bien belle ; elle est fort louable. Mais le fait pour les DSRP de ne pouvoir entrer en exercice qu'après aval des IBW, laisse à penser qu'à un moment donné leur entré en exercice peut leur être refusée. Une grande marge de manœuvre reste entre les mains

des bailleurs. Ceci reste dans le cadre de la logique, pour quelqu'un qui prête de l'argent, a tout moment et à toute époque il aura le dernier mot. L'innovation est là, l'initiative revient alors aux pays. C'est une façon comme une autre de répondre à la critique selon laquelle les PAS étaient en parfaite inadéquation avec le contexte et la spécificité des pays. Ici, c'est le pays lui-même qui établi en considération des points qu'il considère comme priorité, la marche à suivre. Seulement, on n'est pas si loin encore de l'ancien système ou l'on imposait tout. A bien y regarder, au combien les réformes des PAS ont été critiquées, et bien c'est la même réforme qui s'insère dans la continuité qui se trouve ici reconduite mais sous une autre forme et appellation. Dans la réalité, à y gratter un peu en profondeur, les DSRP proposés par les pays reprennent les mêmes orientations que la politique du FMI et de la BM. On prône toujours autant le libéralisme, la privatisation et la non-réglementation. A bien regarder la situation, on est même tenté d'ajouter qu'il s'agit d'imposer tacitement le modèle libéral qui laisse peu de place, comme autrefois, à l'intervention étatique. La raison en ait que, le but des DSRP proposé est de recueillir l'aval afin de jouir des liquidités. Ainsi, même si l'initiative permettait alors aux pays de mettre au grand jour une politique qui puisse répondre efficacement aux problèmes auxquels ils sont confrontés, la peur de se voir opposer un refus fut trop grande, alors on a choisi la solution de facilité. On reprend les mesures émanant des IBW à travers les PAS, et on les déguise de façon à ce que l'aval se fasse de façon certaine. Quelque part, les mécanismes qui renforcent le sous développement sont là. Les institutions financières ont essayé en traçant les grandes lignes à suivre, cela n'a pas marché. Maintenant, les grandes lignes, ce sont les pays qui les tracent, sous la seule condition de validation des bailleurs. Mais c'est le manque de volonté qui est criante. Dans ce cas là, il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir. Actuellement, à l'avènement de la quatrième République, sous le régime Rajaonarimampianina, Madagascar vient de valider son **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté** à travers le **P.N.D. ou Programme National de Développement**. Celui-ci a succédé au fameux **M.A.P. ou Madagascar Action Plan**.

PARTIE III

Le Sous Développement Consolidé par divers éléments

CHAPITRE I : LES CONTRATS D'ETAT ET
LE SOUS DEVELOPPEMENT

CHAPITRE II : LE SOUS
DEVELOPPEMENT ET LA CORRUPTION

CHAPITRE I : LES CONTRATS D'ETAT ET LE SOUS DEVELOPPEMENT

Le contrat d'Etat et le sous développement sont deux notions qui peuvent paraître indépendantes l'une de l'autre. A priori aucun lien de connexité ne pourrait les lier. Mais encore avancer l'idée selon laquelle la notion même de contrat d'Etat consolide le sous développement paraît irréaliste. Pourtant ce n'est pas aussi irréaliste qu'il ne semble être. D'ailleurs, les choses de la vie ne sont jamais ce qu'elles paraissent être.

Section 1 - Identification des concepts

Le contrat d'Etat est une convention liant en règle générale un Etat à un consortium étranger en vue de la recherche, de l'exploitation et de la commercialisation des ressources stratégiques, tels les produits des mines et du pétrole. Le sous développement par contre, en dépit de toutes les définitions qui peuvent en être données, se traduit par une situation de dépendance. Une situation dans laquelle on ne parvient pas à subvenir à ses propres besoins par ses propres moyens. Dans ce cas là, cette situation se distingue par une nécessité plus ou moins grande d'aides étrangères. En ce sens, la notion de sous développement et de contrat se rejoignent, mais reste à établir le rapport entre ce type de contrat et la consolidation du sous développement.

Section 2 – Caractéristique des notions en présence

Le contrat d'Etat est une convention. La règle qui la soutient réside dans la maxime « *les conventions légalement formée tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits* ». D'ailleurs les différentes règles qui régissent la convention dans son acceptation la plus générale restent ici appliquées. Telle que l'égalité entre les parties, l'autonomie de la volonté, l'annihilation de toute volonté de modifier la convention unilatéralement. Cet élément renseigne sur le fait que le contrat d'Etat n'est pas un contrat administratif. Ce n'est pas non plus un contrat de droit commun car il lie un Etat personne public à une entité étrangère soumis à un droit étranger. Il s'agit généralement d'investisseurs étrangers. La particularité des contrats d'Etat, dans ce cas puisqu'il rompt l'inégalité *de facto* entre les parties en les ramenant sur le même pied d'égalité, c'est de neutraliser la personnalité morale de droit public inhérente à la personne Etat. Dans ce cas là, toutes prérogatives propres à l'Etat n'ont plus lieu d'être. D'ailleurs, les parties sont libres de désigner la législation applicable en cas d'éventuels litiges nés dans l'interprétation et l'application de la convention. C'est dans cet esprit que les bailleurs de

fonds promeuvent à chaque fois l'application d'une législation favorable et accueillante, propice à l'investissement. Les contrats d'Etat, dans ce cas de figure, vis-à-vis de la législation de l'Etat d'accueil jouissent d'un statut supra légal et infra constitutionnel ; à l'instar des conventions internationales. Automatiquement, cela donne à penser que les juridictions nationales sont par le même effet neutralisées. Les litiges éventuels sont souvent confiés à une formation arbitrale. En outre, des dispositions en ce sens doivent faire expressément mention, dans le contrat, de la formation arbitrale à saisir, de la modalité de saisine, de la composition des arbitres et de la loi applicable soumise à l'autonomie de la volonté des parties en présence.

Section 3 – Imbrication entre Contrat d'Etat et sous développement

Ces types de contrat sont largement évoqués en matière d'investissement privé⁶⁸. Le sous développement qui se traduit par une dépendance, une insuffisance, une quête d'aide perpétuelle, trouve satisfaction dans les contrats d'Etat. Pourquoi cela, parce qu'être sous développé s'est être sous équipé tant matériellement qu'intellectuellement. Les investisseurs viennent alors combler ce manque en ramenant avec eux matériels, équipement, capacité et compétence. Le lien se fait alors par l'intermédiaire des contrats d'Etat, instrument juridique qui détermineront les rapports entre eux à établir.

a) Contrat d'Etat et incapacité

D'autre part, qui dit contrat d'Etat dit reconnaissance d'incapacité. Incapacité à exploiter soi-même ses propres ressources, obligé d'aller quémander ailleurs les moyens d'exploiter ses propres richesses. Dans ce cas, inexorablement il y a situation d'infériorité de fait. Puisqu'on se trouve sous la bienveillance d'une autre entité. En effet, même durant l'exploitation, si jamais au grand jamais on se faisait arnaquer, le manque de compétence matérielle et technique ne permettrait même pas de l'identifier. On ne peut que se faire avoir. C'est en cela que se concrétise cette incapacité et cette subordination. On est soumis à la bonne volonté et la bonne foi d'autrui, si bonne foi il y avait.

Une autre façon de voir réside dans l'exigence des bailleurs d'instaurer un climat juridique attractif. Autrement dit, l'univers juridique du pays d'accueil ne doit froisser aucunement les investisseurs. Ceci sous entend l'instauration d'un libéralisme en matière

⁶⁸ A distinguer de l'investissement public sous forme de financement ou forme d'aide ou de prêt des bailleurs de fond. Les investissements privés viennent des personnes morales internationales de droit privé. C'est-à-dire qui ne sont pas des organes d'Etat, mais des sociétés en règle générale.

minière et pétrolière. Le promoteur ne doit à aucun moment ressentir de l'étouffement sur le sol du pays d'accueil. Sinon, c'est évident qu'ils ne prendraient pas le risque de venir investir. Toujours en évoquant cette notion de risque, en tant que détenteur de devise, et bien avant d'investir leurs capitaux, ces sociétés là prendront le temps de peser le pour et le contre. Combien même, ils tiennent à venir exploiter les minerais, en tant que société leur quête première est de faire des affaires et ainsi en tirer le maximum de profit. Ils viennent pour faire profit. Dans ce cas, ce qu'il faut en déduire lorsque d'une part l'environnement juridique est attractif et d'autre part que l'investisseur décide de venir s'installer, c'est que ces promoteurs savent à l'avance qu'ils vont réaliser du profit et du bénéfice. Et le comble dans tout cela, c'est que ce sont les lois en la matière⁶⁹ qui reconnaissent qu'une certaine marge de bénéfice est reconnue à ces investisseurs. Autrement dit, qu'importent les aléas de l'exploitation, les fluctuations éventuelles du marché, cette quote part de bénéfice sera toujours reconnu aux investisseurs. Si le bilan venait alors à être négatif, le manque à gagné serait comblé par l'Etat d'accueil.

b) Les contrats d'Etat réservés au pays du sud

Le contrat d'Etat consolide le sous développement. Généralement, les promoteurs ou les investisseurs étrangers sont issu et ont leur siège social dans les pays de l'occident, ou les pays développés. A contrario, les pays exploités c'est-à-dire les pays dont les ressources sont exploitées se trouvent au sud. Toujours ce cher clivage nord-sud qui a fait, qui fait et qui fera toujours couler beaucoup d'encre. Cet état de fait est issu de la logique, parce que les Etats du nord, développé économiquement et disposant de ressource à ne pas en finir, n'ont besoin de personne pour venir exploiter leurs ressources.⁷⁰ Au jour d'aujourd'hui, les pays du sud ne disposent toujours pas de structures modernes, de structures industrielles pour la transformation en produit fini. Puis, la qualité de certains produits, si artisanaux qu'ils soient, laisse à désirer. Il faut soigner la qualité des produits. C'est pour cela que les pays du sud sont toujours rangés aux rangs de **fournisseur de matières premières**. Les transferts de technologie et de savoir faire passent mal.

c) Les contrats d'Etat, le sous développement et l'arbitrage

Le climat attractif, propice à l'investissement tel qu'exiger par les bailleurs de fonds, interdit toute mesure émanant de l'Etat d'accueil de soumettre tout litige éventuel issu des

⁶⁹ Code minier et code pétrolier, accompagné par la LGIM.

⁷⁰ Si ressources ils en ont ; parce qu'en bon pays industrialisé qu'ils sont, leur grande nécessité se trouve dans la quête de matière première.

contrats d'Etat à la connaissance des juridictions de l'Etat d'accueil. En ce que, dans ce cas de figure, l'Etat serait juge et partie : souci de neutralité. Une formation arbitrale⁷¹ est alors souvent prévue dans le contrat à travers des Compromis⁷² ou des clauses compromissoires⁷³. Une problématique, aussi minime soit-elle, se pose ici en ce que l'Etat ne peut compromettre⁷⁴. Mais comme les législations du droit interne sont aux oubliettes, cette problématique n'a plus lieu d'être. En la matière le CIRDI⁷⁵ est souvent sollicité. Une institution qui du côté des pays sous développé a très mauvaise presse. Le CIRDI est pour l'investissement ce que la Cour pénale Internationale est à la politique. Une institution considérée comme faite sur mesure pour frapper les pays, généralement du sud⁷⁶. Effectivement, les sentences arbitrales de cette institution parlent d'elles même. Aucun pays du sud n'a encore reçu gain de cause devant cette institution. Le comble dans tout cela, c'est qu'il y a comme une collaboration malsaine entre investisseurs étrangers, Banque Mondiale et CIRDI. D'un côté la BM incite les pays pauvres du sud à libéraliser leur environnement juridique. C'est-à-dire à resserrer de moins en moins l'étau étatique. Par-dessus tout à reconnaître dans leur législation des priviléges et prérogatives faramineuses⁷⁷. Prérogatives

⁷¹ L'arbitrage est un mode conventionnel et juridictionnel de règlement alternatif des litiges qui consiste à soumettre le litige à un tiers choisi par les parties.

⁷² Un contrat qui soumet à l'arbitrage les litiges déjà nés

⁷³ Stipulation dans un contrat qui soumet à l'arbitrage les litiges éventuels.

⁷⁴ Article 2060 code civil français : « On ne peut compromettre sur les questions d'état et de capacité des personnes, sur celles relatives au divorce et à la séparation des corps ou sur les contestations intéressant les collectivités publiques et les établissements publics et plus généralement dans toutes les matières qui intéressent l'ordre public. »

Art. 440.1 Code de procédure civil Malagasy – « On ne peut compromettre :

- 1^o sur les questions concernant l'ordre public ;
- 2^o sur les questions relatives à la nationalité ;
- 3^o sur les questions relatives au statut personnel, à l'exception des litiges d'ordre pécuniaire en découlant ;
- 4^o sur les litiges concernant l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics. »

Ajouter à cela le Conseil d'Etat Français dans son avis DISNEYLAND du 6 mars 1986 pose un principe général de droit interdisant l'arbitrage en droit public : «les personnes morales de droit public ne peuvent pas se soustraire aux règles qui déterminent la compétence des juridictions nationales en remettant à la décision d'un arbitre la solution des litiges auxquels elles sont parties et qui se rattachent à des rapports relevant de l'ordre juridique interne».

- ❖ Interdiction de l'arbitrage à l'Etat : CE, 23 décembre 1887, Évêques de Moulins
- ❖ Egalement aux communes : CE, 29 juillet 1881, Rousseau c/ Cne Vincennes
- ❖ Aussi au département : CE, 17 juillet 1896, Clouzard

⁷⁵ Centre International de Règlement des Différends en matière d'Investissement.

⁷⁶ Il a été évoqué plus haut que ce sont les pays du sud qui font généralement l'objet de contrat d'Etat, on les investisseurs viennent des pays industrialisés pour investir dans les pays pauvres. C'est pour cela que le CIRDI considéré comme instrument des pays du nord pour frapper les pays du sud.

⁷⁷ Cf. en ce sens les dispositions de la LGIM.

qui parfois dépassent l’entendement. Pourtant l’Etat d’accueil est tenu de le faire sous peine de se voir refuser la manne financière émanant des partenaires techniques et financiers qu’ils représentent. Donc d’un coté, la Banque Mondiale incite les pays à s’ouvrir de plus en plus de façon à être exposé. D’autre part ces investisseurs ou promoteurs étrangers qui viennent pour faire bénéfice, sont financer par ce qu’on appelle le SFI ou Société financière Internationale. Il s’agit une institution de financement qui accorde des prêts aux grandes sociétés de l’industrie extractive. Fort heureusement ou ironie du sort, cela dépend de la façon de voir les choses, le SFI n’est autre qu’un membre du groupe Banque Mondial. C’est une entité affiliée à la Banque, comme le CIRDI l’est également. La relation est malsaine, parce la Banque en tant que pourvoyeurs d’investissement public incite les pays à s’ouvrir à l’investissement privé par le biais de société qu’elles même financent à travers la SFI. La BM exige des pays d’accueil la sécurisation et l’assurance d’un bénéfice aux investissements. Par la même occasion, elle sanctionne les pays qui finissent par commettre des écarts à travers le CIRDI qui est une instance de la banque. C’est comme qui dirait normal qu’aucun pays du sud « sous développé » n’ait eu gain de cause devant le CIRDI. Personne dès lors ne s’étonne que le sous développement soit dur à vaincre. Avec des contrats d’Etat quasi inattaquables qui n’accordent que quelques 1 à 2 % des bénéfices des ventes à l’Etat. Contrats d’Etat inattaquables et insusceptible de révision par-dessus le marché. Certains diront que comme il s’agit de convention, les partis sont libres de s’engager ou pas, au vu et au su de ce qu’elle contient. Bien sur, cela se tient, seulement, il faut tenir compte de la vulnérabilité des pays. Certains classés Pays Pauvres Très Endettés ne peuvent se payer le luxe de ne vivre que d’impôts internes. Leurs survis ne leur permette pas le luxe de refuser une offre de la part des investisseurs. Ils sont dos au mur. Ne détenant pas la capacité de s’auto suffire, ils sont livrés à eux même face aux requins investisseurs. De fait, l’égalité et l’équilibre des contrats d’Etats sont aux oubliettes eux aussi. L’exploitation des produits extractives représentant plus de la moitié du budget l’Etat pour certains pays, en tout ca une très grande partie pour les autres. Une exploitation sur laquelle beaucoup mise pour sortir du sous développement, mais dont les obstacles sont légion. Certains avancent même que cette industrie serait frappée de malédiction : Il s’agit du « syndrome hollandais ».

S’extirper du CIRDI⁷⁸ est pourtant quasi impossible. L’intégration à ce centre d’arbitrage se fait par le biais des signatures de TBI ou Traité Bilatéraux sur l’Investissements. Ainsi, on n’adhère pas directement à la convention de Washington, traité constitutif du CIRDI,

⁷⁸ Issu de la Convention de Washington.

l'intégration se fait de façon connexe à travers des accords de partenariat avec un pays donné. La signature de ces accords conditionnant la coopération, une coopération qui sous certains aspects ne peuvent être refusé par le pays. Madagascar par exemple a signé des TBI avec la France, les USA, la Chine, la Belgique, la Suisse, le Canada entre autre. Pour un pays comme Madagascar, classé parmi les pays Pauvres Très Endettés, refusé un TBI c'est risqué de voir les relations diplomatiques froissées. Il ne s'agit pas de faire un choix. C'est dans cette optique que les pays latinos américains soucieux de la sauvegarde et de la primauté de la souveraineté, surtout la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, reconnue par l'ONU ont développé la **doctrine Calvo**⁷⁹. Une doctrine qui soumet volontairement les investisseurs étrangers aux conditions des Etats. Une façon de voir qui peut porter préjudice aux pays sous développés qui tenteraient de s'en accommoder.

⁷⁹ Du nom de son auteur.

CHAPITRE II - LE SOUS DEVELOPPEMENT ET LA CORRUPTION

Avancer une définition de la corruption paraît futile et fastidieux tellement cette pratique est devenue monnaie courante dans le quotidien des pays sous développés. Une forte imbrication est constatée entre ces deux phénomènes, car la seconde conditionne le premier, et le premier offre un climat propice à l'expansion de la seconde. La corruption, du verbe corrompre, étymologiquement vient du latin *corrumpere* qui signifie briser complètement, détériorer soit physiquement soit moralement⁸⁰. Dans le concret, la corruption se manifeste alors par l'utilisation abusive d'un pouvoir reçu par délégation à des fins privés comme l'enrichissement personnel ou de celui d'un tiers, d'un parent, d'un proche. Il s'agit ainsi pour un agent dans le cadre de ses fonctions de faire, de ne pas faire ou de faciliter quelque chose en échange d'une promesse ou d'un cadeau. Cette pratique est dénoncée haut et fort par toutes les instances internationales, car il s'agit d'entorse à l'éthique, à la morale et à la loi. A cet effet, un indice de perception de la corruption est mis à jour annuellement par un organisme international qu'est la *Transparency International*.

Section 1 : L'Indice de perception de la pauvreté

Cet indice est sans appel : la corruption conforte et prend racine dans le sous développement. La dernière évaluation en date, de septembre 2013 à septembre 2014, est unanime, les pays sous développés occupent massivement les derniers rangs du classement. Celui-ci établit sur une échelle de 1 à 100 le niveau de lutte contre la corruption dans un pays. D'ailleurs, cet indice est utilisé comme référence déjà par les bailleurs de fonds, mais aussi par les investisseurs étrangers eux même. Ceci leur aspire ou non une certaine confiance et par la même occasion leur donne une idée sur le climat favorable ou non à une éventuelle collaboration. L'évaluation s'effectue sur la base de 175 pays. Elle se fait par le biais d'une enquête menée par les coordonnateurs nationaux de la Transparency International Initiative. Une enquête qui se déroule suivant trois paramètres :

- Le degré d'application des lois
- La transparence
- La redevabilité des institutions et du secteur public.

⁸⁰ Définition tirée de La Toupie. Disponible sur www.toupie.org/Dictionnaire/Corruption.htm consulté le 20/02/15

Le premier rang en 2014 est occupé par le Danemark pour un score record de 92 points. Quant au dernier, sans surprise, elle est occupée par la Somalie 175/175 soit un score de 8 points sur 100. Un pays comme Madagascar présente un fort recul dans le classement avec une place de 133 ème en 2014 pour 127 en 2013. La grande île détient un score de 28 points/100. Ce qui donne à réfléchir, c'est que les îles qui lui sont voisines la devancent de beaucoup : 54 ème pour l'Île Maurice et 55 ème pour les Seychelles⁸¹. Ceci est sans équivoque, le BIANCO, organe « indépendant » de lutte contre la corruption fait mal son travail ; de sorte qu'il est jugé inefficace, voire inutile.

Section 2 : Le BIANCO : l'heure des remises en question

Dans les années 2000 une vague de réforme fut entreprise par le régime malgache en place. C'est dans ce cadre que le Bureau Indépendant Anti-Corruption fut institué à travers la loi n° 2004-030 du 09 septembre 2004 Sur la lutte contre la corruption⁸². Beaucoup de critique anime cette institution sur sa non-efficacité. On lui reproche en substance de n'accrocher que les petits larrons et de laisser filer les gros bonnets. D'ailleurs, le Général Faly RABETRANO⁸³ en mai 2014, au crépuscule de sa fin de mission a admis que le BIANCO s'attelait uniquement à la phase d'enquête. Par après, le dossier est remis à la justice et se trouve ainsi entre les mains de la Chaîne pénale. Selon ce responsable, les critiques pointent du doigt le BIANCO pour son inefficacité, alors qu'il s'agissait d'une chaîne. C'est au niveau des poursuites que les choses n'avancent pas. Il s'agit vraisemblablement d'un vœu d'impuissance de la part de cette instance. Une corruption qui gangrène toute la société. La question se pose ainsi quant à la réforme d'une institution, sensée être indépendante, malgré que son directeur soit nommé directement par le président de la République et que dont le budget de fonctionnement provient directement du gouvernement.

⁸¹⁸¹ Des données issues de l'article RATSLAO (Léa). Madagascar sombre, le BIANC reste impuissant. Madagascar Tribune. 5 décembre 2014. Disponible sur www.Madagascar-tribune.com/Madagascar-sombre-le-BIANCO-reste,20550.html Consulté le 15 février 2015

⁸²Journal Officiel n°2928 du 16.09.04, page 3307

⁸³ Précédent Directeur du BIANCO

CONCLUSION

Pour sortir du sous développement, il faut une mise en place de structure productive, de la créativité. Cela revient à dire qu'il faut :

- Adopter une politique de libéralisation commerciale en utilisant au maximum les forces centrifuges présentes sur le territoire.
- Affecter une synergie avec les structures déjà en place dans l'Etat
- Intensifié la diffusion de la technologie : comme ce qui se fait dans les pays développés.

L'effort de développement dépend de plusieurs paramètres réunis dans l'exigence d'une volonté réelle. Il faudrait la cohésion de tout un chacun et la responsabilisation de tous. « *Soroka miara milanja, tongotra miara mamindra* ». Les ancêtres des malgaches avaient déjà compris le concept. Ce n'est qu'ensemble, par une synergie des actions à travers une entière et réelle solidarité que l'état de sous développement peut être vaincu. Il faut annihiler toute velléité d'égoïsme et d'hypocrisie. Que chacun se mette au diapason, en se fixant le même objectif, en regardant dans la même direction en œuvre ensemble. Pour cela il faut une prise de conscience généralisée...

BIBLIOGRAPHIE

1) LES TEXTES

- LOI N° 2004-030 du 09 septembre 2004 Sur la lutte contre la corruption. Journal Officiel n°2928 du 16 septembre 2004, pages 3307
- LOI N° 2001-031 du 8 OCTOBRE 2002 Etablissant un régime spécial pour les grands investissements dans le minier malagasy. Journal Officiel n° 2878 du 22 décembre 2003, pages 6904-6953
- LOI n° 99-022 du 19 Août 1999 portant Code minier. Journal Officiel n° 2595 du 30 Août 1999, pages 1978 et suivantes. Modifiée par LOI n° 2005-021 du 17 Octobre 2005. Journal Officiel n° 3015 du 20 février 2006, pages 1569 à 1597
- LOI n° 96-018 du 4 septembre 1996 portant Code Pétrolier. Journal Officiel n° 2387 du 23 septembre 1996, pages 2044-2058

2) OUVRAGES GENERAUX

- BERNIER Bernard, SIMON Yves, *Initiation à la Macroéconomie*, 8^e édition, DUNOD, Paris 2001
- BEZBACK Pierre, *Inflation et désinflation*, Ed La Découverte, Collection REPERES, 123 pages, Paris 2006
- COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, BUREAU POUR L'AFRIQUE CENTRALE, *Le NEPAD et les enjeux du développement en Afrique*. Ed Maison neuve et Larosse, 283 pages, Paris 2002
- GENEREUX Jacques, *Les politiques économiques*. Éd. du Seuil, Collection MÉMO, 63 pages, Paris 1996
- LACOSTE Yves, *Les caractères constitutifs du sous-développement*. in *Les pays sous-développés*, Ed Presses Universitaires de France, Collection. *Que sais-je*, page 7 à 27, Paris 1963
- PELLET Alain, *Le droit International du développement*, Ed. Presse Universitaire de France, 127 pages, Paris 1978,
- SEVERINO Jean-Michel, DEBRAT Jean-Michel, *L'Aide au développement*. Editions Le Cavalier Bleu, Collection « idées reçues », 127 pages, Paris Janvier 2010

3) PERIODIQUES

- BUREAU SOUS-REGIONNAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE, COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE. *Le NEPAD et l'évolution de la réflexion sur le développement.* IN : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, BUREAU POUR L'AFRIQUE CENTRALE. *Le NEPAD et les enjeux du développement en Afrique* Ed. Maison neuve et Larosse, Page 127-133, Paris 2002
- BEKOLO-EBE Bruno, *Le NEPAD et la réflexion sur le développement.* IN : COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, BUREAU POUR L'AFRIQUE CENTRALE, *Le NEPAD et les enjeux du développement en Afrique*, Ed Maison neuve et Larosse, page 135-150, Paris 2002

4) ARTICLES DE PRESSE

- DJENNAD Nadir, « Sommet de New Delhi : les Brics veulent leur banque de développement », RFI du mars 2012. Disponible sur <http://www.rfi.fr/economie/20120329-sommet-new-delhi-brics-veulent-leur-banque-developpement/> Consulté le 16/02/15
- RFI, « Les Brics renforcent leurs poids dans l'économie mondiale. » RFI.fr du 29 mars 2012. Disponible sur <http://www.rfi.fr/economie/20120328-brics-veulent-renforcer-leurs-echanges-peser-davantage-economie-mondiale/> Consulté le 16/02/15
- RFI, « Les Brics instaurent une union boursière » RFI.fr du 4 avril 2012. Disponible sur <http://www.rfi.fr/asie-pacifique/20120404-brics-instaurent-une-union-boursiere/> Consulté le 16/02/15
- EL MOUSSAOUI Hicham « Brics : vers un nouvel ordre financier mondial ? » Libre Afrique. Du 5 aout 2014. Disponible sur <http://www.contrepoints.org/2014/08/05/175918-brics-vers-un-nouvel-ordre-financier-mondial> Consulté le 16/02/15

- GLEIZE Pauline, « Banque des BRICS, Banque mondiale : Vers une bataille d'influence ? » RFI.fr. du 1 aout 2014. Disponible sur <http://www.rfi.fr/mfi/20140801-bresil-fortaleza-pays-emergents-banque-brics-concurrence-fmi-banque-mondiale-finance-developpement/> Consulté le 16/02/15
- GLEIZE Pauline, « Economie contrastées, défis commun » RFI.fr. du 15 juillet 2014. Disponible sur <http://www.rfi.fr/economie/20140715-brics-economies-contrastees-defis-commun-inde-chine-russie/> Consulté le 16/02/15
- BOURGI Albert « François Mitterrand et la démocratie en Afrique : le discours de la Baule huit ans après. » Colloque de Dakar 11-12 février 1998 « Mitterrand et l'Afrique ». Disponible sur <https://albertbourgi.wordpress.com/1998/02/18/francois-mitterrand-et-la-democratie-en-afrique-le-discours-de-la-baule-huit-ans-apres/> Consulté le 21/12/15
- BAILLARD Dominique, « La Banque des Brics concurrence la Banque Mondiale. » RFI Aujourd'hui l'économie. Du 10 juillet 2014. Disponible sur <http://www.rfi.fr/emission/20140710-banque-brics-concurrente-banque-mondiale/> consulté le 16/02/14
- ESCOBAR Pepe, « La guerre totale est déclarée contre les Brics » 8 novembre 2014. Disponible sur <http://lesmoutonsenrages.fr/2014/11/08/la-guerre-totale-est-declaree-contre-les-brics-pepe-escobar/> le 16/02/15
- KUMOR Agnieszka « Marchés Financiers : Les monnaies des pays émergents sous pression. » RFI. Disponible sur <http://www.rfi.fr/zoom/20140205-economie-chute-monnaies-pays-emergents/> le 16/02/15
- NAUDET Jean Yves, « Les pays émergents malades de nos erreurs. » Aleps. Du 11 septembre 2013. Disponible sur <http://www.contrepoints.org/2013/09/11/138630-les-pays-emergents-malades-erreurs> Consulté le 16/02/15

- KUMOR Agnieszka « Un rapport de la Cnuced montre le poids croissant des Brics dans l'économie mondiale » RFI. Du 29 janvier 2014. Disponible sur <http://www.rfi.fr/economie/20140129-rapport-cnuced-illustre-le-poids-croissant-brics-economie-mondiale-onu/> Consulté le 16/02/15
- PECOS LUNDY Pascal « Retour sur l'échec des Programmes d'Ajustement Structurels en Haïti. » Alter Presse. Du 25 avril 2006. Disponible sur <http://www.alterpresse.org/spip.php?article4538> Consulté le 16/02/15
- HOUTART François, « L'échec de la Politique d'Ajustement Structurel » Cetri. De Mai 2006. Disponible sur <http://www.cetri.be/spip.php?article420> le 16/02/15
- PORCHER Thomas, « Le FMI se soucie-t-il vraiment des pays pauvres d'Afrique? » Le Monde. Du 4 Juin 2012. Disponible sur http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/06/04/le-fmi-se-soucie-t-il-vraiment-des-pauvres-d-afrique_1711467_3232.html Consulté le 16/02/15
- SOME Jessica, « Les plans d'ajustement structurels : Succès et échecs. » Les yeux du monde du 30 septembre 2013. Disponible sur <http://les-yeux-du-monde.fr/histoires/15091-les-plans-dajustement-structurels> consulté le 16/02/15
- MINARCHISTE. « Les programmes d'ajustement structurels du FMI et de la Banque Mondiale. » du 24 novembre 2010. Disponible sur <https://minarchiste.wordpress.com/2010/11/24/les-programmes-d%20%99ajustements-structurels-du-fmi-et-de-la-banque-mondiale/> consulté le 16/02/15

5) **QUOTIDIEN**

- MATHIEU André, « L'aide au développement. » Agora. Du 1 mars 2012. Disponible sur http://agora.qc.ca/documents/sous-developpement--laide_au_developpement_par_andree_mathieu Consulté le 22/10/14

- TORDJMAN Jonathan, « Du démarrage au décollage, les stratégies pour sortir du sous développement » de 2010. Disponible sur <http://redtac.org/unialter/2010/03/29/du-demarrage-au-decollage-les-strategies-pour-sortir-du-sous-developpement/> Consulté le 22/10/14

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PARTIE I	3
<i>Les analyses théoriques du phénomène du sous développement</i>	3
CHAPITRE I – L'ORIGINE DU SOUS DEVELOPPEMENT	4
Section I – Généralité	4
Section II – Le sous développement comme constat d'inégalité	4
CHAPITRE II : ANALYSE ORTHODOXE ET HETERODOXE DU SOUS DEVELOPPEMENT	6
Section I : ANALYSE ORTHODOXE DU SOUS DEVELOPPEMENT	6
§1 : L'analyse libérale traditionnel : l'expression de la situation de blocage	6
§2 : Une analyse Keynésienne du sous développement : la non couverture des « couts humains »	6
Section II : L'ANALYSE HETERODOXE DU SOUS DEVELOPPEMENT	7
§1 : L'analyse Marxiste	7
§2 : L'analyse tiers-mondiste ou structuraliste	8
CHAPITRE III : ANALYSE THEORIQUE DU DEVELOPPEMENT ET DU SOUS DEVELOPPEMENT	10
Section I : Qu'est ce que le sous développement	10
Section II : Historique de la naissance du tiers monde	10
Section III : Les facteurs du sous développement	10
1) <i>Les facteurs naturels</i> :	10
2) <i>Les facteurs humains</i> :	11
3) <i>Les facteurs historiques</i> :	11
Section IV : Caractère du sous développement	11
§1 – Caractères démographiques	11
§2 – Caractéristiques socio-culturels	11
§3 – Caractéristiques économiques	11
§4 – Caractères politiques	12
Section V : Formes du sous développement	12
§ 1 – Les nouveaux pays industriels	12
§2 – Les pays producteurs de pétrole	12
§3 - Les pays en voie de développement	12
§4 - Les pays les moins avancés	13
PARTIE II	14
<i>Les institutions de Bretton Woods et la consolidation du Phénomène du Sous Développement</i>	14

CHAPITRE PRELIMINAIRE : LES INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT	15
Section 1 : L'indice de Développement Humain.....	15
Section 2 : Le PIB et ses limites	15
CHAPITRE I - LE BRICS EN TANT QUE CONCURRENT DES INSTITUTIONS DE BRETON WOODS.....	17
1. Du contexte de regroupement.....	17
2. Origine de l'Acronyme.....	18
3. La Banque de développement et la Réserve Financière Commune	19
a. Pourquoi une Banque de développement propre au Brics	19
b. Composition de la Banque et Enjeux pour les Pays en Voie de Développement	20
i. Composition	20
ii. Mission et la Banque	21
c. La survie de la Structure	23
CHAPITRE II - LE RENFORCEMENT DU SOUS DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL IMPOSÉS PAR LES INSTITUTIONS DE BRETON WOODS.....	25
Section I - LES CONTEXTES PREALABLES A L'AVENEMENT DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL	26
<i>Le paradigme de la modernisation nationale</i>	26
<i>La politique menée : la stratégie d'import substitution</i>	27
<i>Résultat</i>	27
Section II - L'AVENEMENT DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL	28
§ 1 : Les Institutions de Breton Woods : Grands pourvoyeurs d'aide	28
§2 - LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL.....	29
a. Origine du concept	29
b. Objectif à atteindre.....	29
c. Comment y parvenir	30
d. Résultat mitigé : Constat d'échec des PAS.....	31
<i>The policy Roots of Economic Crisis and Poverty</i>	34
i. Retour sur cette évaluation	34
ii. Les conclusions du rapport SAPRIN	35
e. Les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	37
PARTIE III.....	39
<i>Le Sous Développement Consolidé par divers éléments.....</i>	39
CHAPITRE I : LES CONTRATS D'ETAT ET LE SOUS DEVELOPPEMENT	40
Section 1 - Indentification des concepts.....	40
Section 2 – Caractéristique des notions en présence	40

Section 3 – Imbrication entre Contrat d'Etat et sous développement.....	41
a) <i>Contrat d'Etat et incapacité</i>	41
b) <i>Les contrats d'Etat réservés au pays du sud</i>	42
c) <i>Les contrats d'Etat, le sous développement et l'arbitrage</i>	42
CHAPITRE II - LE SOUS DEVELOPPEMENT ET LA CORRUPTION	46
Section 1 : L'Indice de perception de la pauvreté	46
Section 2 : Le BIANCO : l'heure des remises en question.....	47
CONCLUSION.....	48
BIBLIOGRAPHIE	49
1) LES TEXTES.....	49
2) OUVRAGES GENERAUX.....	49
3) PERIODIQUES	50
4) ARTICLES DE PRESSE	50
5) QUOTIDIEN.....	52
TABLE DES MATIERES	54